



## Le révolutionnaire plébéen Albert Mazuel (suite et fin)

### Description

[Lire la Première Partie](#)

## Mission à Beauvais<sup>[1]</sup>

### Premières tensions

En plus de l'aide apportée à la réquisition des grains, la cavalerie de l'Armée révolutionnaire participe alors au combat mené contre le « *tiédisme révolutionnaire* », où toute opinion considérée comme contre-révolutionnaire doit être combattue.

Les habitants de l'Oise n'éprouvent pas tous, loin de là l'enthousiasme révolutionnaire des cavaliers stationnés dans le département (ces « *détachements de sans-culottes parisiens, transformés en soldats politiques* »<sup>[2]</sup>). Dans les petites communes rurales du département, l'anticléricisme des troupes provoque des tensions. Et les autorités constituées n'apprécient pas les leçons de civisme que voudraient leur donner ces « étrangers ». De nombreux heurts en découlent. Et un profond antagonisme s'installe.

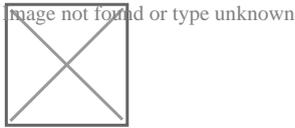
De part et d'autre, et à des fins politiques, les incidents sont montés en épingle. Ainsi, pour combattre le « *feuillantisme* », les cavaliers révolutionnaires participent pointilleusement à l'obligation du port de la cocarde tricolore ; comme le 14 septembre sur le marché de Beauvais<sup>[3]</sup>. Lefebvre ayant eu l'outrecuidance de nommer les escadrons de l'Armée révolutionnaire de « *corps étrangers* », une vive altercation s'en suit avec Mazuel ne supportant pas qu'on touche à l'honneur de ses cavaliers.

L'affaire est portée le 15 devant les corps administratifs de la ville. Mazuel y défend habilement ses troupes, Lefebvre précise que le terme « corps étrangers » qu'il employa était pour désigner les corps militaires « étrangers aux opérations de l'administration ». En gage de réconciliation, publiquement les deux hommes se font une accolade.

Les rapports indiqueront alors que Mazuel est un chef d'escadron servant utilement la République<sup>[4]</sup>. Rappelons que cet épisode se produit au moment où un Jacobin le dénonce à Paris pour avoir laissé un lieutenant-colonel des hussards de Chamboran l'insulter. Afin de se justifier sur ce regrettable épisode et subir l'épuration des Jacobins sur sa nomination d'adjudant général de l'Armée

---

révolutionnaire, Mazuel doit alors rejoindre Paris pour plusieurs jours.



## Ville en insurrection ?

Après la séance du 28 septembre aux Jacobins, Mazuel ne retourne pas directement à Beauvais. En effet, l'ex-ministre de l'Intérieur Garat, soupçonné de complicité avec les Girondins est arrêté le 26 septembre. De par son importance à ce moment aux bureaux de la Guerre, pendant cinq jours avec Vincent et Audoin[5] et dans le but de trouver des preuves Mazuel y dépouille les papiers saisis lors de l'arrestation du ministre[6].

Le 3<sup>e</sup> escadron de l'Armée révolutionnaire arrive à Beauvais le 25 septembre commandé par Mazuel qui revient aussitôt sur Paris pour assister à la séance des Jacobins et travailler sur l'affaire Garat. Le 3 octobre[7], le 4<sup>e</sup> escadron arrive à son tour à Beauvais. Est-il accompagné de Mazuel ou celui-ci revient-il que quelques jours plus tard ? En tout cas, la crise avec les autorités de Beauvais atteint son paroxysme pendant son absence. Par arrêté départemental du 1<sup>er</sup> octobre, les deux premiers escadrons de cavalerie sont réquisitionnés pour accompagner les commissaires lors de l'achat de blé dans le district. Pourtant à la séance de la Société populaire du 2 octobre, l'Armée révolutionnaire y prend énergiquement le dessus sur les locaux, révolutionnaires moins radicaux, et obtient le vote d'une adresse demandant la destruction de tous signes religieux[8].

Le lendemain, cette adresse est convertie en arrêté départemental et diffusée[9]. Lors du scrutin d'épuration de la séance suivante, Girard et les soldats révolutionnaires attaquent vivement le maire de Beauvais. Les hostilités sont déclarées. Et après plusieurs incidents, les autorités beauvaisiennes mobilisent la Garde nationale et les sections contre les soldats parisiens.

Le 5 octobre, Girard, secondé par les soldats de Mazuel lors d'une séance houleuse, arrache (sans l'accord des locaux) à la Société populaire une adresse à la Convention déclarant Beauvais en insurrection fédéraliste. Se doutant des conséquences de cette pétition pour la ville et ses habitants, ils en sont empêchés. Les porteurs Grammont fils[10], Girard et Hurant sont interceptés à la sortie de la ville, et après discussion, rebroussent chemin. Toutefois, un cavalier réussit à atteindre Paris[11].

Ce rapport de force continue encore quelques jours entre les corps constitués de la ville d'une part et Girard et les militaires membres de la Société populaire de l'autre. La ville envoie elle aussi des émissaires à la Convention, Caron-Guillotte membre de l'administration municipale et le procureur général Syndic Danjou ; ils seront temporairement arrêtés après avoir été questionnés par le Comité de salut public[12].



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque

Beauvais, Vue de la porte de Paris dessin de Tavernier de Jonquières (Gallica)

Lorsque Mazuel est de retour à Beauvais, il sait déjà qu'il ne sera pas adjudant-général. On ne peut pas réellement dire que Mazuel fasse contre mauvaise fortune bon cœur, si l'on se réfère à cette phrase d'humeur prononcée en recevant sa feuille de route :

« Pour 15 b(ougre)s de francs que la Nation me fait par jour, je pourrais bien mettre mon sabre dans mon armoire[13] »

À son arrivée, en apprenant l'ordre du maire du 1<sup>er</sup> octobre, il entre en fureur. Et dans la nuit du 7 au 8 octobre, il fait arrêter le premier capitaine du premier escadron Machard. Il lui est reproché d'avoir, en accord avec le maire de Beauvais, fait éloigner la cavalerie dans le but de « faciliter les moyens de faciliter la Contre-révolution à Beauvais[14] ».

Entre-temps, le rapport porté par un cavalier révolutionnaire met le feu aux poudres, et le 8 octobre, après une longue séance à la Convention, Barère déclare que Beauvais est décrété en état de siège et ordre est donné d'arrêter tous les suspects[15].

Le conventionnel Levasseur de la Sarthe ayant reçu les pleins pouvoirs est désigné pour rétablir l'ordre. Arrivé à Beauvais, il démêle l'imbroglio de ces événements et œuvre pour le calme et la fraternisation entre l'Armée révolutionnaire et les autorités locales. Il décrit une ville apaisée dans son rapport du 12 octobre[16]. Il indique aussi n'avoir reçu aucune plainte de Mazuel commandant de l'Armée révolutionnaire[17].

Le 20 octobre, toujours dans la même volonté, Levasseur organise une fête civique pour l'inauguration des bustes de Lepeletier et Marat[18]. Dans un discours, il indique les sentiments que doivent éprouver les vrais révolutionnaires qui sont « *maintien de liberté et de l'égalité, haine aux tyrans coalisés et combat à mort contre leurs vils esclaves* »[19].

Le lendemain de cette fête, dans la salle de séance du club, Mazuel, Leclerc[20] et plusieurs officiers de l'Armée révolutionnaires accompagnés de femmes de Paris[21] prononcent eux aussi des discours, celui de Mazuel fustige le modérantisme. La réunion se conclut par un *ça ira*[22].

La Convention semblant méfiante vis-à-vis de ses comptes-rendus pondérés, adjoint à Levasseur le conventionnel André Dumont[23]. Arrivé le 23 octobre à Beauvais, Dumont ayant déjà son opinion établie avant son départ ( « *Je pars pour Beauvais, que je vais mettre au bouillon maigre avant de lui faire prendre une médecine* [24]« ) n'effectue pas le même constat que son collègue. Ainsi dans deux rapports envoyés individuellement le 25 octobre, leur vision de la situation de Beauvais est opposée. Tandis que Levasseur leur adresse ses conclusions :

*« Le rapport qui a été fait à la Convention est faux dans beaucoup d'articles. [...] Il est faux que les canons aient été braqués sur l'Armée révolutionnaire ; ils n'ont pas été tirés du lieu où ils sont déposés. L'Armée révolutionnaire et la garde nationale vont faire le service militaire ensemble ».*

Dumont, arrivée depuis moins de 48 heures, parle de « *ville gangrénée* » et dont il faut « *enlever le mal en le mettant au vif* » et se désespérant « *de voir jamais cette ville devenir républicaine* » et indique :

*« La garde nationale de cette ville, dont les sentiments sont plus que douteux, n'a plus la garde de la ville ; le commandement temporaire a été donné à Mazuel, commandant de la Cavalerie révolutionnaire et sa troupe est chargée de la garde [25] » .*

Dumont prend donc brutalement et unilatéralement le parti des Parisiens ; et le même jour, le Conseil général de la ville subit une première épuration. Mazuel est ainsi nommé commandant temporaire de la ville qui est gardée militairement toutes portes fermées et la Garde nationale suspendue[26]. Entre cent cinquante et trois cents arrestations sont orchestrées[27], ainsi que l'exécution d'un Émigré de retour en France[28]. La déchristianisation de plus est officialisée. Ainsi le 26 octobre, il est décrété la suppression des cérémonies religieuses des dimanches et jours de fête[29].

Levasseur de retour à Paris avant une nouvelle mission à Gonesse, adresse une lettre à la Convention déresponsabilisant le rôle de la cavalerie et de Mazuel pour les troubles passés :

« Tu nous as requis de chercher les auteurs des troubles reprochés à la commune de Beauvais, d'informer contre eux... Barrère a appuyé son projet de décret sur une insurrection de citoyens de Beauvais contre la Cavalerie révolutionnaire, sur l'appel des habitants des campagnes voisines pour soutenir cette insurrection. Il a parlé de canons braqués à la porte de Paris de cette commune. Ces faits sont de toute fausseté. Le comité de salut public de la Convention a été trompé. La Tranquillité de la ville de Beauvais n'a pas été troublée par la présence de la Cavalerie révolutionnaire. Les seuls orages qui aient grondé en cette commune ont été concentrés dans la salle des séances de la Société populaire. Ces orages étaient inévitables dans une société qui se régénérait, qui n'avait encore aucun règlement, qui délibérait dans une ci-devant église, pêle-mêle avec les assistants, où tout le monde, hommes, femmes, étaient confondus, et où la surveillance pouvait exciter du bruit sans qu'on pût reconnaître les agitateurs. Mais ces agitations n'ont produit aucun trouble, hors de la société. Il n'y a eu aucun rassemblement, aucun mouvement insurrectionnel, et s'il est des coupables, ce sont ceux qui ont calomnié, à l'insu de la Cavalerie révolutionnaire, une commune paisible, composée d'une majorité de sans-culottes franchement républicains [30] ».

Le 30 octobre, des autorités du district de Chaumont pour un souci de solde, doivent gérer une grogne de soldats réquisitionnés. Celles du département décident d'envoyer un détachement comportant cinquante-huit cavaliers, cent hommes à pied et douze Gardes nationaux de Beauvais accompagnant une pièce de canon. Mazuel écrit ce même jour au district de Chaumont :

« Les hommes qui composent ce détachement, sont purs et républicains ; leurs bras serviront la chose publique autant que leur vie ; leur sang appartient à la République une, indivisible et impérissable ».

Il est dit que l'ordre est rétabli énergiquement. Et le 31, Mazuel indique au district :

« j'étais d'avance convaincu du bon effet que produirait la petite armée que vous ai envoyée. J'espère qu'après son départ le trouble sera entièrement éteint, et qu'un calme éternel renaîtra, car si les moteurs nous forçaient encore à un pareil voyage, nous agirions encore avec bien plus de sévérité [...] [31] »

## Départ de Beauvais

Le lendemain à la Société populaire de Beauvais, Mazuel annonce son départ et informe qu'une mission de la Convention l'attend à Lyon, comme commandant temporaire de cette place[32]. « Ayant fait tout ce que l'on peut attendre d'un républicain », il reçoit le baiser fraternel du président de la société[33]. Il effectue aussi ses adieux, tout aussi chaleureux, au Comité de surveillance le même jour[34].

Mais lorsqu'il quitte la ville le 5 novembre, il ne peut toutefois recevoir un « *certificat de bien vivre* » de la part de la municipalité de Beauvais, sous le prétexte diplomatique que les corps administratifs ont déjà établi un tel certificat. Cela montre surtout un antagonisme qui va s'exprimer après Thermidor lorsque les autorités de la ville voueront son nom aux gémonies[35].

Le 7 novembre, lorsque Mazuel avec Girard et Prieur membre du Comité de surveillance de Beauvais sont admis à la barre de la Convention, tout en regrettant que l'Armée révolutionnaire quitte Beauvais pour d'autres missions, les Conventionnels louent leurs actions et celles de Lévassier et Dumont dans la lutte contre le modérantisme du département[36]. Il faut savoir que leur arrivée à la Convention avait été soigneusement mise en scène. Ils étaient « *devancés par deux grandes caisses extrêmement lourdes* » contenant des dons en ors et décorations militaires obtenus lors de perquisitions (notamment dans les édifices religieux) et remis à la municipalité et au district[37]. Selon la description de Mazuel avec toute son exagération emphatique :

« Notre activité a cherché jusque dans les entrailles de la terre cet or, cet argent que l'aristocratie marchande y avait enfouis. Voici 17 mille liv. en or, 45 mille liv. en argent, dix-huit vieilles pièces d'or, cent vingt-quatre marcs d'argent, vingt croix de chevaliers du poignard qui étaient cachés à huit pieds sous terre [ 38] »

Comme on le voit avec l'exemple de Mazuel devant mener en même temps une lutte contre les autorités locales où était stationné son bataillon, et défendre ses actions auprès des autorités parisiennes ; l'Armée révolutionnaire se trouve au centre du jeu politique, et tout faux-pas est guetté par les Indulgents pour réduire l'influence des Exagérés.

Ainsi, le nom de Mazuel n'apparaît plus dans la liste de l'état-major, à partir du moment qu'il est empêtré dans les troubles de Beauvais, et avant qu'il soit dédouané par Levasseur.

Devenu prudent ? Mazuel ne souhaite pas partir pour Lyon[39], et in extremis invoque le prétexte que de nombreux membres de sa famille et amis y résident. Un des deux beaux-frères Louis Roujon, étonné de ne pas le voir à la tête du le 1<sup>er</sup> escadron lui écrit le 26 novembre :

« je suis allé au-devant de l'Armée révolutionnaire et mon premier mouvement a été de demander si tu étais du nombre, un de tes camarades m'a répondu que non, que tu avois (sic) resté à Paris. J'espère que tu voudras bien me donner de tes nouvelles ainsi qu'à mon beau-frère Delpêche. » [40]

Il est vrai que de par son ancien métier de brodeur, Mazuel aurait trouvé cette mission dans sa ville natale bien désagréable. Et par permutation Durand dit Dugrand[41] y est envoyé avec le 1<sup>er</sup> escadron. Il est dit que Mazuel aurait été satisfait de voir s'éloigner, ce chef d'escadron placé à ce poste par Grammont[42]. Notons toutefois qu'il est parfaitement au courant de la brutale répression menée à Lyon, notamment par des officiers de la cavalerie[43].

Entre-temps, une partie de cette Cavalerie révolutionnaire de retour de Beauvais et sans mission est nouvellement casernée à l'Écurie du roi de Versailles[44]. Dès le commencement, les relations entre la municipalité de Versailles, les Gardes nationaux de la ville d'une part et les cavaliers et officiers de l'Armée révolutionnaire d'autre part s'avèrent là aussi complexes. Des rixes ont lieu entre les deux parties avec comme point d'orgue le 14 novembre 1793.

Certains officiers de l'Armée révolutionnaire, souvent issus des sections parisiennes voulant « mettre au pas la Garde nationale » de la ville royale ont tiré leurs sabres contre des membres de cette dernière.

Des heurts se produisent aussi à la Société populaire de Versailles où l'un des cavaliers déclare que la ville est gangrénée d'aristocrates. Plusieurs officiers de l'Armée révolutionnaire sont incarcérés. De l'autre côté, un capitaine de la Garde nationale ayant déclaré que les cavaliers révolutionnaires étaient un tas de brigands est arrêté par ces derniers.

Dès le lendemain, le général Ronsin se déplace en personne pour exiger un éclaircissement concernant l'emprisonnement de ses officiers[45]. Puis, il requiert Mazuel auprès du magistrat chargé de l'instruction afin d'avoir connaissance des charges requises contre eux, mais cela sans succès[46]. Le magistrat ayant déclaré que tous les citoyens étaient tous égaux, un membre de l'état-major s'écrie :

« déclarer égaux, des valets de la Cour nos égaux ! [47] »

Mazuel offusqué, quant à lui, écrit qu'il n'accepte pas de se « voir outragé par un pacifique commandant de la garde nationale » lui qui « vient de faire la campagne de Trèves dans la rigoureuse saison[48] ». Toutefois, la situation s'apaise quelques jours plus tard, même si de profondes rancœurs vont persister.

## La lutte entre les factions



La Comédie Italienne dessin de Jean-Baptiste Lallemand (Gallica)

---

## Incidents au foyer du Théâtre-Italien

Depuis qu'il a refusé son affectation à Lyon et n'étant plus officiellement chargé des escadrons de la cavalerie, Mazuel attend une autre mission. Ce qui ne convient pas à son fougueux caractère. Précisons que notre jeune officier de cavalerie porte beau avec sa fossette au menton[49] et de par son ancien métier de brodeur, apprécie particulièrement les élégants uniformes dépensant ainsi de belles sommes auprès des tailleurs[50]. Il est dit aussi que dans son appartement rue Grange-Batelière, il reçoit fastueusement ses amis[51].

Son épouse, que cet homme à femmes chérit pourtant, soupçonne depuis longtemps les infidélités de son conjoint. Ainsi, il est de notoriété publique que parmi ses nombreuses liaisons se trouve au moins une actrice[52]. Il est vrai qu'il adore le théâtre, il avait même tâté de la plume en un essai de pièce patriotique non mené à terme[53]. Les théâtres à cette époque sont des lieux d'échange entre les différentes opinions[54]. De plus, l'opéra-comique[55], situé au coin de la rue Favart, est assez proche de son domicile et il fréquente régulièrement son petit foyer.

Mazuel y provoque plusieurs esclandres, dont deux sont dénoncés le 2 décembre au Comité de sûreté général par le comédien André Solié (fils de Jean-Pierre Solié baryton et compositeur de quelques opéras-comiques)[56] qui, même s'il dénonce un certain « *Mazuyer* », commandant de la Cavalerie révolutionnaire, peu de doutes peuvent être permis sur l'identité de cet officier.



Jean Elleviou par Pierre Audouin, d'après Henri-François Riesener (Gallica)

Au moins, l'un des incidents dénoncés s'est produit avec le comédien Elleviou, qui n'était pas réputé non plus pour avoir le caractère le plus facile, et qui plus tard est rangé comme étant un Muscadin. Si on en croit des écrits plus tardifs et peut-être apocryphes, un soir Mazuel entre au petit foyer sans saluer les comédiens et comédiennes présents et s'accoude à côté de la cheminée[57]. Le comédien Elleviou s'en offusque. Il déclare que lorsqu'on se trouve en présence de dames, il faut les saluer. Mazuel lui rétorque alors qu'il ne voit que des citoyennes. Le comédien surenchérit en lui demandant comment il pouvait faire respecter la République en ayant moins de politesse pour des citoyennes que les royalistes n'en avaient pour leurs femmes. L'ultra révolutionnaire se sentant insulté lui et ses cavaliers explose et déclare :

*« Nous sommes vos maîtres, nous prendrons vos maisons, nous boirons votre vin, nous caresserons vos femmes et nous ferons tomber vos têtes[58].*

«

Outré, le comédien jette alors le chapeau du révolutionnaire dans la cheminée, et un pugilat s'en suit. Les garçons de théâtre sont obligés de séparer les deux hommes. Mazuel part, non sans avoir menacé le comédien d'une arrestation prochaine.

Un autre incident se produit le 10 décembre et malgré l'énergique défense de notre cavalier révolutionnaire, il s'avérera funeste pour lui[59]. Ce soir-là est représenté pour la onzième fois *le Républicain* et pour la cinquante-sixième *le siège de Lille*[60]. Sans en demander la permission à Ronsin, mais en accord avec la Convention, semble-t-il, le directeur du théâtre engage comme figurants dans cette dernière pièce une douzaine de fantassins révolutionnaires. Présent, Mazuel s'emporte, il indique que les soldats de la liberté ne sont pas là pour servir de baladins[61] ; et il aurait prononcé :

*« tout ce que fait la Convention est l'effet d'une conspiration, si un député me déplaisait je lui cracherais dessus[62] » .*

Cela aurait pu en rester là. Mais Fabre d'Églantine, lui aussi très proche du milieu du théâtre prend connaissance de ces faits et les utilisent.

## Dénonciations de Fabre d'Églantine

Les dissensions entre les Exagérés et les Indulgents s'expriment de manière virulente. La guerre de Vendée est un sujet de forts affrontements entre généraux et représentants en mission, les premiers n'obéissant pas toujours aux recommandations des derniers. Ainsi deux factions se sont créées, l'une autour d'Hébert comprenant entre autres Momoro, Chaumette, Bouchotte, Maillard[63], le général de l'Armée révolutionnaire Ronsin, l'influent Vincent des bureaux de la guerre.

L'autre comporte dans ses rangs Bourdon de l'Oise et Goupilleau ayant fait arrêter Rossignol, Philippeaux, Fabre d'Églantine, Desmoulins et Danton. Le 12 décembre, par la voix de Bourdon de l'Oise, la dernière faction ambitionne notamment de renouveler à son avantage le Comité de salut public ; Bouchotte est aussi sa cible[64]. Et, alors que des bruits parviennent de la répression menée à Lyon et que certains Conventionnels se plaignent d'être gênés dans leurs missions par des membres du Ministère de la Guerre ; le 16 décembre Fabre D'Églantine intervient à la Convention. Il dénonce conjointement Ronsin et Vincent. Fabre précise concernant ce dernier :

*« [...] c'est ce Vincent qui inonde les armées de papiers faits exprès pour lui et pour ceux qui le protègent ; c'est lui qui paie des agents pour entraver vos opérations ; c'est à lui qu'il faudrait demander compte des permissions secrètes qui autorisent des hommes en réquisition à rester à Paris malgré toutes les lois ; c'est lui qui a voulu exciter des divisions entre la Société des Jacobins et celle des Cordeliers (...)».*

Dénonciation qui est appuyée par Lebon, Vincent lui ayant déclaré après un dîner :

*« Nous vous ferons bien sauter et nous vous forcerons d'organiser le conseil exécutif d'après la Constitution. Nous ne voulons pas être les valets du comité de Salut public. »*

Fabre dénonce aussi Maillard dit *» Tapedru, agent de police, mis en état d'arrestation par le comité, et remis ensuite en liberté à la sollicitation des bureaux de la guerre*

« . Il affirme qu'il est à la tête de

*« [...] clubs de coupe-jarrets, et notamment un auprès du théâtre de la rue Favart ; des clubs qui sont la terreur des quartiers environnants, d'où l'on voit s'échapper de temps en temps des hommes à moustaches, revêtus d'habits militaires, lorsqu'ils se soustraient à toutes sortes de réquisitions, promenant de grands sabres dans les rues de Paris, et effrayant par leurs propos, lorsqu'ils ne le font pas par leurs menaces, les citoyens paisibles qui passent à leurs côtés, ou les femmes et les enfants qui se trouvent sur leur passage. Je les ai vus, et beaucoup d'autres les ont vus comme moi, aux foyers des spectacles tirant tout à coup leurs sabres, et disant à ceux qui les environnaient et qui ne s'en occupaient pas : Je suis un tel ; et si tu me regardes avec mépris, je te hache. »*

Le club proche du théâtre de la rue Favart cité est la Société des défenseurs située dans les locaux du Café Chrétien, 6 rue Neuve-Saint-Marc[65] et attenant au Théâtre-Italien. Il est tenu par un ultra Jacobin du même nom et membre du Tribunal révolutionnaire[66]. Ce dernier précise alors aux Jacobins :

*« Que cette Société se compose de quelques patriotes, qui viennent chez lui pour fumer et boire de la bière ; c'est à tort qu'un excellent patriote, Fabre d'Églantine, les a dénoncés à la tribune de la Convention sous le nom de tapes-drus »[67]. Maillard dans sa défense indique « On dépeint les membres de ce club comme des coupe-jarrets. Je suis un des sociétaires de cette réunion de vrais patriotes, et je m'en fais honneur, car c'est de là qu'est partie l'étincelle de la sainte insurrection du 31 mai. Si cela est un crime, je l'expierai avec eux, et avec eux je me fais gloire de l'avoir commis. Ce sont eux encore qui ont eu le bonheur, le même jour, de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme, ce qui est facile à prouver[68]. »*

En février 1794, cette Société populaire s'enorgueillit de plusieurs faits de gloire :

*« On nous a vu aussi, le jour où Marat fut innocenté par le tribunal révolutionnaire, conduire l'Ami du peuple dans nos bras, lui faire un bouclier de nos corps, et le porter en triomphe dans le sein de la Convention nationale » .*

Mais aussi entre autres « Au 31 mai aussi, nous avons provoqué le tocsin général qui sonna la mort de la faction liberticide.[69] »

Elle est la plus ardente défenderesse de Maillard notamment par un article paru dans la presse qui précise que ses membres :

*« Viennent de faire le tableau des services qu'ils ont rendus à leur Patrie depuis leur réunion en Société populaire. Ils ont eux-mêmes combattu sur les frontières & de 800 Membres qui composent la Société des Défenseurs, 650 sont morts de ma main de l'ennemi.[70] »*

Ce café est proche du domicile de Mazuel et lorsque Thermidor arrive et que Chrétien eut à comparaître devant la justice ; un témoignage indique :

*« « Les habitués de cette tabagie étoient Ronsin, Mazuel, Maillard, Brutus, canonniers de l'Armée révolutionnaire, et lorsqu'on en avoit besoin pour une expédition on les prenoit là » .*

---

Et lors de la déclaration du 2 décembre de Sollié, celui-ci indique que le café Chrétien était le rendez-vous de malandrins, qui, à l'exemple de Mazuyer, menaient grand bruit et que d'après

« bien des gens de la rue Favart que l'on n'entendait que des disputes dans le Café Chrétien et qu'on ferait bien de faire fermer ce café ; d'après le bruit public ces citoyens veulent faire la loi partout où ils vont... »

Solié quelques jours plus tard récidiva contre les habitués du café Chrétien de manière plus explicite dénonçant outre Chrétien, Jourdan[71]. Mazuel est-il membre de cette Société populaire qui eut comme présidents Claude François Lazowski et Junius Deperou ? Cela est probable[72]. Toutefois, un Mazure est indiqué comme étant sous les ordres de Maillard[73]. Une confusion fut-elle possible ? Trois jours après ses premières accusations, le 21 décembre (1<sup>er</sup> nivôse) à la tribune de la Convention, Fabre cite une lettre du conventionnel Ysabeau reprochant à Bouchotte de vouloir établir une lutte perpétuelle entre la Convention et le conseil : « *Jusqu'à quand Bouchotte, lorsque le peuple dit oui, les commis diront-ils non ?* » Et pour appuyer ses propos, il utilise ceux que Mazuel, « *adjudant général de ce Maillard que vous avez décrété d'arrestation* » aurait tenus concernant la Convention lors de son esclandre au Théâtre-Italien[74]. Il conclut en demandant donc son arrestation et la mise sous scellés de ses papiers[75].

À cette séance, notons que Cambon le Montpelliérain intervient d'une manière assez sibylline :

*« Ce Mazuel a déjà été condamné par le tribunal correctionnel de Montpellier, pour des délits particuliers ; et il a prétendu depuis que ce jugement avait été provoqué par l'aristocratie. Ayant toujours affecté un patriotisme ardent, il a su se faire nommer adjudant par Bouchotte ; il jouit d'ailleurs d'un grand crédit, et prétend avoir rendu des services à la liberté, dans son séjour à Beauvais, où il a commandé un bataillon de l'Armée révolutionnaire. Je demande que sa conduite soit sévèrement examinée par le comité de sûreté générale[76] ».*

L'arrestation de Mazuel est donc ordonnée[77]. Le même jour lors d'une séance houleuse des Jacobins, les Exagérés contre-attaquent. Desmoulins y est dénoncé ; Collot d'Herbois y défend énergiquement Ronsin, mais aussi ses propres actions à Lyon ; Momoro charge Bourdon de l'Oise tout en soutenant lui aussi le général de l'Armée révolutionnaire. Puis Hébert attaque Philippeaux, Desmoulins et Fabre d'Églantine.

À ce moment-là, Mazuel intervient en personne et indique que le « *scélérat Fabre d'Églantine* » vient de le faire décréter d'arrestation et qu'il va obéir à la loi[78]. Hébert continue sa diatribe pour demander que l'on examine la conduite de Desmoulins, Fabre et Philippeaux et que justice soit rendue à Vincent[79].

Le lendemain, Mazuel est donc arrêté à son domicile en présence du chef d'escadron Fischer, Berger adjoint aux adjudants-généraux, et le sous-lieutenant Duparc. L'examen de ses papiers, confiés ensuite à la garde de son épouse, ne révèle rien de suspect[80].



Fabre d'Eglantine

Comme beaucoup de Jacobins, Robespierre s'interroge sur cette attaque de Fabre[81] :

*« Mais est-ce Ronsin, est-ce Mazuel, est-ce Vincent qui sont le véritable but des attaques de Fabre et de ses adhérents ? Non, ce n'est là qu'une fausse attaque ; c'est contre le gouvernement qu'il dirige toutes ses forces ; c'est le comité de salut public, c'est le ministre de la guerre et tous les agents fidèles du gouvernement qu'il veut atteindre[82] ».*

### Riposte des Exagérés

Aux Jacobins, la lutte continue, et le 23 décembre Levasseur condamne vivement Philippeaux. Ce dernier, après une mission en Vendée, avait dénoncé Rossignol et Ronsin, et se trouvait la cible de nombreuses attaques dont celle de Levasseur. Le 26 décembre, Philippeaux se défend énergiquement et réitère notamment l'accusation contre Mazuel :

*« [...]Lorsque des dépêches adressées à la Convention nationale, furent interceptées par des commissaires du ministre, qu'un député même, revêtu de son diplôme solennel, eut été arrêté par ces agents d'une puissance rivale ; qu'un autre satellite, nommé Mazuel, eut osé dire publiquement, qu'il cracherait sur les députés, et qu'en toutes circonstances, suivant la lettre naïve d'Ysabeau, les commis de Bouchotte opposèrent un veto criminel au vœu national et au bonheur du peuple. [...]»[83] « .*

Mais, c'est surtout aux Cordeliers que les emprisonnés sont défendus avec le plus d'acharnement ; ainsi ils présentent à la Convention une pétition demandant que justice soit rendue pour Vincent et Ronsin[84].

Pourquoi Mazuel, a-t-il été accusé à la suite d'Exagérés plus emblématiques ? De par ses propos et son attitude, n'était-ce qu'un comparse pris dans la nasse ? Ou pense-t-on du côté des Indulgents qu'il est important au sein de l'Armée révolutionnaire ? Ce proche de Bouchotte, de Vincent et même, disent certains, de Ronsin n'est-il pas un des hommes à l'origine de la composition de la Cavalerie révolutionnaire ?

Et certes, il n'est plus officiellement adjudant-général malgré ce que se plaît à souligner Fabre, tout comme il ne dépend pas de Maillard, mais l'assimiler à ce septembriseur, c'est aussi un excellent moyen de jeter le trouble sur l'Armée révolutionnaire. De plus, il faut savoir que des hommes de

---

Hanriot dont des cavaliers mandatés par Maillard, avaient été accusés de pillage chez un agriculteur près de Corbeil. [85]

Enfin, de par le soutien que Levasseur a témoigné à l'encontre de Mazuel au retour de sa mission dans l'Oise, était-ce une façon détournée de discréditer celui-ci, ennemi acharné de Philippeaux ? Difficile de comprendre la pensée complexe de Fabre...

La défense de Mazuel s'organise. Le 24 décembre, Aigoïn accompagne l'épouse du détenu lors d'une visite à sa prison du Luxembourg et lui fournit une lettre attestant de son civisme et son patriotisme.[86] Mazuel, indiqué selon le *Mercure universel* « *adjoint du ministre de la Guerre* », adresse à la Convention une réponse aux accusations portées contre lui, réponse qu'elle étudie le 26 décembre[87]. Il indique que les scellés apposés sur ses papiers sont levés sans que rien de suspect ait été trouvé, et qu'ils démontrent au contraire le « *patriotisme le plus pur* ». Est joint à son courrier, la lettre d'Aigoïn. Levasseur demande que cela soit étudié au Comité de sûreté générale, et le soutient :

*« j'ai vu Mazuel à Beauvais, et non seulement il s'y est conduit avec zèle, mais encore il y déploya la prudence et l'énergie du républicanisme le plus pur. » »*

Et même si Amar s'y oppose vigoureusement, protestant qu'il ne peut être traité différemment d'un simple père de famille[88], le renvoi au dit Comité est toutefois acté[89]. Pour sa défense, Mazuel fait aussi parvenir le témoignage de cinq comédiens du Théâtre-Italien dont Solié fils, déclarant n'avoir rien signé contre lui et que « *c'est méchanceté qu'il y a dénonciation, ces signatures sont fausses* » [90]. L'erreur de nom lors de la déposition de Solié est certainement une vraie bénédiction pour notre emprisonné !

Les cavaliers ainsi que certains sous-officiers de la Cavalerie révolutionnaires soutiennent leur chef et parlent de « *patriote persécuté*[91] ». Une fête civique prévue à Versailles pour le 5 nivôse (25 décembre) en l'honneur de Marat et Lepeltier est, dans un premier temps, décommandée. Les cavaliers détachés à Versailles voulant ainsi marquer leur douleur et leur soutien vis-à-vis de leur chef incarcéré. Mais, ils se ravisent, et le 3, ils invitent la municipalité de Versailles, les représentants en mission dans le département, la Société populaire de la Vertu sociale, des Conventionnels[92], une députation de Jacobins de Paris, des membres du Tribunal révolutionnaire dont l'accusateur Fouquier-Tinville et certains particuliers[93]. La fête se termine par un banquet frugal au nom de leur chef incarcéré[94]. La municipalité après hésitations accepte. La Société de la Vertu sociale quant à elle décide de se déplacer en masse[95].

Entre temps, Fabre est inquiet dans l'affaire de la compagnie des Indes, il est donc plus facile pour les ultras révolutionnaires de défendre les incarcérés. Les Parisiens plus concentrés sur les incarcérations de Vincent et de Ronsin parlent peu de celle de Mazuel. Il faut reconnaître que son implication initiale dans cette lutte entre les deux factions est moindre et l'enjeu concernant sa libération moins crucial que celles de Vincent et de Ronsin, d'autant plus que les accusations portées contre lui sont faibles. Et donc Mazuel est le premier à être libéré. Ainsi, le 23 nivôse (12 janvier), à la Convention, Vadier, au nom du Comité de sûreté générale, fait lecture de l'affiche de Mazuel :

## Moniteur Universel

*« Citoyens ma seconde affiche que je vous adresse ci-jointe vous prouvera que les témoins appelés en témoignage contre moi ne savent ce que l'on a voulu d'eux, et que l'intrigue mal ourdie que l'on voit dirigée contre moi s'est rompue dans la main de son auteur. Vous voyez quels moyens on emploie pour faire gémir les patriotes dans les prisons. Levasseur vous a attesté mon patriotisme, et cependant, ma détention serait illimitée si vous ne vous occupiez pas de mon affaire. Je vous demande de l'examiner »[96].*

Vadier indique n'avoir reçu aucune pièce appuyant la dénonciation de Fabre d'Églantine ; qu'au contraire il a reçu d'excellents témoignages sur le patriotisme de Mazuel[97] ! Il propose donc, avec succès, sa libération et la levée des scellés[98].

Aussitôt, Mazuel pour redorer son image ternie par cette incarcération, s'en fait une gloire se disant victime de son patriotisme révolutionnaire[99]. Fabre n'est-il pas arrêté la nuit suivant sa propre libération ? De plus, n'obtient-il pas de nombreux soutiens ? Les officiers du 4<sup>e</sup> escadron cantonné à Beauvais lui écrivent :

*« nous avons appris ton arrestation camarade avec autant de peine que la nouvelle de ton élargissement nous a fait plaisir. Les bons républicains vrais sans-culottes ne peuvent périr qu'avec la République. [100] ».*

Et surtout, le 4 février, Levasseur lors d'une intervention à la Convention rappelle que leur mandat donné par le peuple ne doit pas avoir pour but de s'en servir pour des passions personnelles. Il cite alors l'exemple de Mazuel dénoncé par Fabre, qui depuis est emprisonné, et qu'il en sera de même de tous les calomniateurs[101]...

En soutien à Ronsin et Vincent encore emprisonnés, le général Hanriot et ses aides de camp, Boulanger, général de l'Armée révolutionnaire, Momoro entre autres leur rendent visite. Et dès qu'il est libéré, Mazuel s'y déplace deux fois[102]. Cette première sortie de prison enhardit les hébertistes qui réclament à cor et à cri celles de Vincent et Ronsin. Elle se produira le 2 février. Avec la ferme intention de se venger, les deux réintègrent aussitôt leur poste, Vincent en tant que secrétaire général de l'administration de la guerre, et Ronsin à la tête de l'Armée révolutionnaire[103].

Mais l'image de cette Armée révolutionnaire est ternie. Et il faut agir ! Dès leurs emprisonnements, par la voie des placards ils en avaient appelé à l'opinion publique[104]. De plus, pour protéger la cavalerie des critiques concernant sa composition notamment d'ex-aristocrates et de déserteurs et pour couper

---

court aux rumeurs, Grammont écrit le 5 janvier à tous les chefs d'escadrons :

*« Il est temps, mon camarade d'imposer silence à la calomnie qui commence à distiller ses poisons sur les patriotes composant le Corps de Cavalerie révolutionnaire, tu voudras donc en conséquence faire un état complet de tous ceux qui sont dans ton escadron[105] ».*

Peu après sa sortie, Mazuel cosigne un libelle défendant aussi la Cavalerie révolutionnaire, et où il attaque la population versaillaise :

*« Nous arrivons à Versailles, chaque figure y peint le désespoir de voir entrer dans ce lieu des hommes révolutionnaires ; déjà l'on nous déteste et à l'instant même nous sommes calomniés [...]»,*

mais aussi les autorités municipales, la Garde nationale et la Société populaire

*« [...] dite des Sans-Culottes[106], (où) aucun de nous ne pouvait porter la parole, et lorsqu'après mille peines nous parvenions à l'obtenir [...] nous étions à l'instant traités de désorganiseurs, et même de dictateurs (...) [107]».*

Depuis sa libération, malgré plusieurs demandes pour être affecté à l'armée du Midi, Mazuel est réaffecté à la tête d'un corps de cavalerie de l'Armée révolutionnaire[108]. En fait, il s'occupe essentiellement de la formation à Versailles des deux escadrons officiellement commandés par Bresh et Fisher[109].

Il continue, de moins sporadiquement, à fréquenter les Jacobins. Le 24 février, lors de la séance de scrutin épuratoire concernant le conventionnel Balthazar Faure (ce dernier lors d'une mission à Nancy en novembre 1793 avait arrêté le comédien sans-culotte Glasson-Brisse nommé maire de la ville en septembre 1793) Glasson-Brisse et son ami Mazuel interviennent en la défaveur du conventionnel. Rappelons que durant l'automne 1792, alors capitaine au bataillon des fédérés, notre militaire eut des relations plus que compliquées avec Duquesnoy, alors maire. Et durant cette séance aux Jacobins, il s'interroge à haute voix si ce n'est pas Faure qui fit sortir de prison le « scélérat Duquesnoy » [110].

## La chute d'Hébert et des Exagérés

### Arrestations des hébertistes

La lutte entre les deux factions continue, et les Exagérés s'enhardissent en appelant à la « *Sainte insurrection* » Ainsi, au Club des Cordeliers, Momoro, Hébert, Vincent et Ronsin déclarent à la fois la nécessité d'une épuration de la Convention nationale qu'ils trouvent trop modérée, mais aussi de factions « *plus dangereuses que les brissotins* ». Cette lutte entre les Indulgents et les Exagérés aggrave les dissensions entre les seconds et Robespierre. Momoro, suite au refus de l'adhésion de Vincent aux Jacobins, déclare :

*« tous ces hommes usés en république, ces jambes cassées en révolution, nous traitent d'exagérés parce que nous sommes patriotes et qu'ils ne veulent plus l'être. Pour nous, nous dirons qu'on n'en fait jamais assez pour la cause du peuple » .*

---

Allant plus loin, le 13 mars, Hébert publie dans le père Duchêne :

» Il n'y a plus à reculer, foutre, il faut que la Révolution s'achève, un seul pas en arrière perdrait la République ».

Ce sera le dernier numéro du journal. Car le 6 mars, le Comité de salut public présente à la Convention, un rapport concernant les affiches placardées dans Paris supposées être des manœuvres d'ennemis du bien public. Diligentée par Fouquier-Tinville, une enquête est ouverte auprès des communes environnant la capitale sur les agissements de certains malveillants empêchant l'arrivée de subsistances dans la capitale. Le 13 mars, à la Convention Saint-Just adresse au nom du Comité de salut public un rapport

*« sur les factions de l'étranger et sur la conjuration ourdie par elles dans la République française pour détruire le gouvernement républicain par la corruption et affamer Paris[111] » .*

Fouquier-Tinville va alors dénoncer une conspiration articulée en un triptyque qui se compose en un pacte de famine et un complot militaire associé à un complot des prisons. Selon lui, l'Armée révolutionnaire qui normalement doit aider à l'acheminement des subsistances vers Paris est gangrenée de contre-révolutionnaires, et délibérément n'assure pas son rôle. Ces manœuvres ont pour volonté d'affamer le peuple dans le but de préparer un coup d'État en s'appuyant sur des prisonniers libérés acquis à la cause, les autres devant être massacrés[112].

En déclarant que ce devait être exécuté imminemment, dans la nuit du 13 et 14 mars, Fouquier-Tinville fait arrêter et écrouer à la Conciergerie Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet commissaire aux accaparements de la section Marat, le général de Laumur, et le banquier de Kock. Les témoignages sont récoltés, et d'ultras révolutionnaires ils vont devenir des agents à la solde de Pitt.

Au club des Cordeliers, à l'annonce de l'arrestation de Hébert, Momoro, Vincent et Ronsin, c'est la consternation. Plusieurs membres les supposent innocents, mais prudemment déclarent que s'ils sont coupables, ils les conduiront eux-mêmes à l'échafaud[113].

Durant cette période, Mazuel effectue de nombreux allers-retours entre Paris et Versailles où il se trouve lors des journées du 10 et 11 mars. Suite à un ordre du général Hanriot, il indique vouloir envoyer une compagnie de cavalerie à Vincennes pour *« protéger les substances pour Paris [114] »*. Lulier l'ayant convoqué au bureau militaire du département de Paris concernant des nominations du 6<sup>e</sup> escadron. Mazuel est à Paris durant la journée du 13 mars où il demeure une partie de la journée du 13 (Maubant le nouveau chef d'état-major[115] lui écrit à l'adresse du Ministère de la Guerre, rue Choiseul).

Mais, le même soir, il est de retour à Versailles où il dîne à l'auberge du Cadran Bleu ; et les jours suivants, il continue d'y prendre ses repas, accompagné les soirs du lieutenant Bourgeois son aide de camp. Le matin du 15 mars, il signe un ordre du jour pour le rassemblement, à 10 heures, de la 2<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> escadron.[116]

Très rapidement, la municipalité de Versailles se demande s'il ne serait peut-être pas de son devoir de prendre des mesures de sécurité à l'égard des chefs de l'Armée révolutionnaire qui séjournent dans cette commune, en référence à Mazuel. Mais, elle s'autorise à penser que le Comité de salut public n'ignore pas qu'il existe en cette commune une partie de l'état-major de l'Armée révolutionnaire et que s'il avait cru devoir prendre des mesures de sûreté, il n'aurait pas manqué de faire passer des ordres à cet égard. Le seul ordre donné vise à interdire la ville aux étrangers. [117]

Mazuel n'est pas encore impliqué dans le complot. Et ce n'est que lors de prises de témoignages contre Ronsin que son nom apparaît pour la première fois le 15 mars. Lidoux, greffier de la prison de Saint-Lazare indique que Mazuel a accompagné le général lors de l'élargissement d'un dénommé

Concoppoix.

Puis le lendemain, Georges Martin, limonadier et ex-commis au bureau de la Guerre sous le ministère de Pache jusqu'à son éviction en août 1793, est interrogé. Il indique que Vincent poursuivait avec acharnement les vrais patriotes, pour protéger les intrigants et les royalistes et y placer des gens sans aveu. Vincent a ainsi fait nommer commandant de la cavalerie de l'Armée révolutionnaire Mazuel, ce dernier ayant pourtant subi un jugement de la police correctionnelle de Montpellier[118].

Et ce n'est donc que le 17 mars qu'il est arrêté à sa sortie du Cadran Bleu[119], suite à un mandat d'arrêt daté du 16 et délivré par Fouquier-Tinville contre :

*« Jean-Baptiste[120] (sic) Mazuel, commandant en second de l'Armée révolutionnaire prévenu d'avoir, de complicité avec autres, provoqué l'anéantissement de la représentation nationale et d'avoir conspiré contre la liberté du peuple français et à cet effet autorisant le porteur du présent mandat à requérir les autorités constituées d'apposer les scellés sur les meubles et effets de Mazuel ».*

Au moment de son arrestation, il s'apprêtait à effectuer une promenade en calèche dans le parc avec Dupin aide de camp du général Goguet[121], Bourgois, et deux jeunes Parisiennes. Ceux qui l'accompagnent sont aussi arrêtés et écroués. Mazuel est transféré à Paris et incarcéré à la Conciergerie, où il rejoint Ronsin et les autres accusés.

Précisons que le même jour subira le même sort que Mazuel, la veuve Quétineau[122], Armand élève en chirurgie, Armand Hubert Leclerc[123], et Jean Charles Bourgeois[124], Ancard le sera le 16 mars. Desfieux, Proslly, Pereyra, Descombes et Dubuisson, déjà emprisonnés dans le cadre de « *la conspiration de l'étranger* » devant perdre la République par des mesures outrancières, « *conspiration* » dénoncée par Fabre en octobre sont ajoutés à la liste. L'étranger athée Anacharsis Cloots est aussi incarcéré.

Lors de son interrogatoire, du 18 mars effectué à onze heures par le juge Denizot, notre cavalier indique se nommer :

*« Albert Mazuel, âgé de 28 ans, né à Commune-affranchie ; avant la révolution cordonnier, et puis dessinateur pour la broderie, demeurant alors à Montpellier, et à Paris depuis le 10 août 1792, nommé depuis la révolution capitaine du bataillon des fédérés du 10 août, ensuite aide de camp de Bouchotte, ministre de la guerre puis chef du premier escadron de l'Armée révolutionnaire, et commandant temporaire de la place de Beauvais[125]. »*

Précisons que Mazuel dans ce complot, est accusé ainsi que Ronsin d'avoir maintenu l'Armée révolutionnaire dans « une coupable inactivité » en prévision du coup d'État militaire. À cet effet, il aurait accompagné le général dans la visite des prisons pour dresser la liste de personnes pouvant les seconder dans ce projet[126].

Le même jour que son arrestation, de nouveaux témoignages sont recueillis à son encontre. Nicolas Henrion employé à la liquidation des charrois rapporte des oui-dire. À l'époque où Ronsin et Vincent étant encore emprisonnés, Mazuel aurait déclaré concernant Robespierre qu'il

*« était un Janus, qu'aucun parti ne pouvait compter sur lui, qu'il y passerait comme les autres » ,*

mais aussi que

*« si Vincent et Ronsin n'étaient pas élargis il ferait entrer dans Paris l'Armée révolutionnaire, compagnie par compagnie ou partie par partie, et que s'ils sortaient il ferait venir tout de même l'Armée révolutionnaire occupée aux environs de Paris. Que ce n'était qu'une question d'opportunité et tout cela pour se défaire de tout le parti de Danton*

---

« [127] !

Au cours de l'instruction, il est ainsi démontré qu'à la période où Ronsin et Vincent étaient emprisonnés à Sainte-Pélagie, ils reçurent de nombreuses visites dont celles de Mazuel, mais aussi de Boulanger, Grammont... Qu'ensuite libéré, à Saint-Lazare, en vertu d'un ordre du Comité de sûreté général de faire libérer le roulier Cochepin, Ronsin accompagné de Mazuel en avait profité pour converser avec Pereyra et Desfieux, et qu'à l'issue de cette discussion, il aurait déclaré qu'il allait s'occuper de faire mettre en liberté tous les patriotes.

Le 19 mars, le témoignage de l'entrepreneur Palloy est à charge et de plus corroboré par celui de sa fille. Ils indiquent que Ronsin et Mazuel étaient venus dans une chambre remplie de patriotes et ne semblant s'occuper que de la possibilité de faire libérer Charlier, et que ce dernier après leur départ informa que sa libération était souhaitée, car Mazuel et Ronsin pouvaient avoir besoin de lui[128].

Mais, même sans ces témoignages, Mazuel aurait-il pu réellement échapper à une arrestation ? Il avait déjà en décembre, suivi Vincent et Ronsin en prison, il avait lui-même été auteur de plusieurs placards et participé de près aux insurrections du 10 août et du 31 mai. De plus, depuis sa libération, il partageait, à un degré moindre certes, cette soif de vengeance de Vincent et Ronsin vis-à-vis des « oppresseurs de patriotes[129] ». Ajoutons que son refus d'aller à Lyon, son désir d'unifier les escadrons sous son seul commandement, et de nombreux allers-retours entre Versailles et Paris pouvaient ressembler à des intrigues. Ce que laissa entendre, le 17 mars, le capitaine Perony du 6<sup>e</sup> bataillon lorsqu'il rapporte des propos de Mazuel du 11 mars lui disant que ce bataillon « avait sa destination pour Paris[130]. »

Intrigues réelles ou non, elles paraissent vraisemblables pour un procès à charge. Robespierre avait été de ceux qui avait souhaité cette Armée révolutionnaire six mois auparavant, victoire éclatante, alors, du parti d'Hébert ; mais, lorsque l'Incorruptible constate qu'elle est source d'abus et un instrument de tentative de prise de pouvoir, il ne peut que vouloir sa fin. Les bureaux de la guerre sont ainsi les plus touchés avec Ronsin, Laumur, Vincent, Leclerc, Bourgeois, Mazuel. Ayant été présent dès la genèse de sa cavalerie, Mazuel lui qui, comme son supérieur Ronsin, en étaient les éléments les plus emblématiques, mais aussi sujets à polémiques, ne pouvait que tomber avec elle.

Des témoignages impliquent les généraux Hanriot et Boulanger. Mais, de par leur amitié avec Robespierre, ils échappent de peu à une inculpation[131]. Après l'arrestation de Ronsin, Boulanger avait pourtant été surpris par le logeur versaillais de Mazuel, à vouloir emporter des papiers dans les effets du chef d'escadron[132.]

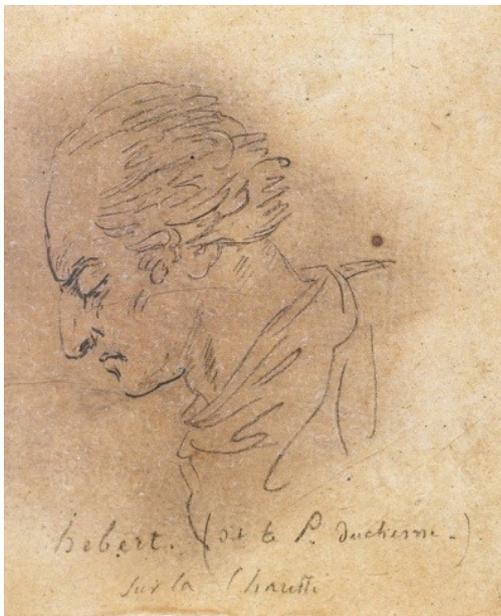
## Le Procès

Le procès commence le 21 mars, Mazuel est le dix-huitième à se présenter[133]. Étant désigné comme un comparse, il n'est pas nécessaire que beaucoup de personnes témoignent contre lui. Dans la longue déposition de Dufourny, concernant Mazuel il rapporte que

*« Ronsin disait encore qu'il ne voulait point parler contre Mazuel, parce qu'il était patriote, mais que cependant il avait volé énormément dans les fournitures[134]. »*

Plusieurs témoignages, dont Jacquemier bijoutier, le trouble Jaubert, et Ridon greffier de Saint-Lazare, énumèrent les visites effectuées par Mazuel pour voir Ronsin, puis celles lorsqu'il accompagne ce dernier. Lorsque le général Danican, ayant combattu contre les Vendéens et ayant été rappelé à Paris suite à la défaite d'Entrammes et son repli sur Angers, témoigne, il indique que lors d'une visite au Ministère il avait entendu Ronsin donner l'ordre à Mazuel de faire venir un escadron de l'armée républicaine à Vincennes. Mazuel rétorque que l'escadron n'a pu y aller faute de sabres et de pistolets. Fouquier-Tinville lui demande alors pourquoi il ne s'était pas rendu à son commandement à Lyon, Mazuel lui donne la raison qu'y résidaient des membres de sa famille.

Quant à Pierre Armand Lépine (ou Le Petit) traiteur au coin de la rue Marivaux, il indique qu'il y a une quinzaine de jours, Mazuel eut une altercation avec son commis. Le militaire aurait déclaré que sous peu de jours il y aurait une insurrection et qu'elle était nécessaire, et que si elle n'arrivait pas, il la ferait lui-même. Le même témoin indique qu'à un spectacle de société rue Antoine, Mazuel insulta des citoyens et voulut « *prendre un ton d'autorité* ». Mazuel se défend de n'avoir eu d'altercation que pour le prix exorbitant d'une volaille, et qu'il reprochait la représentation d'une pièce qui en appelait au despotisme.

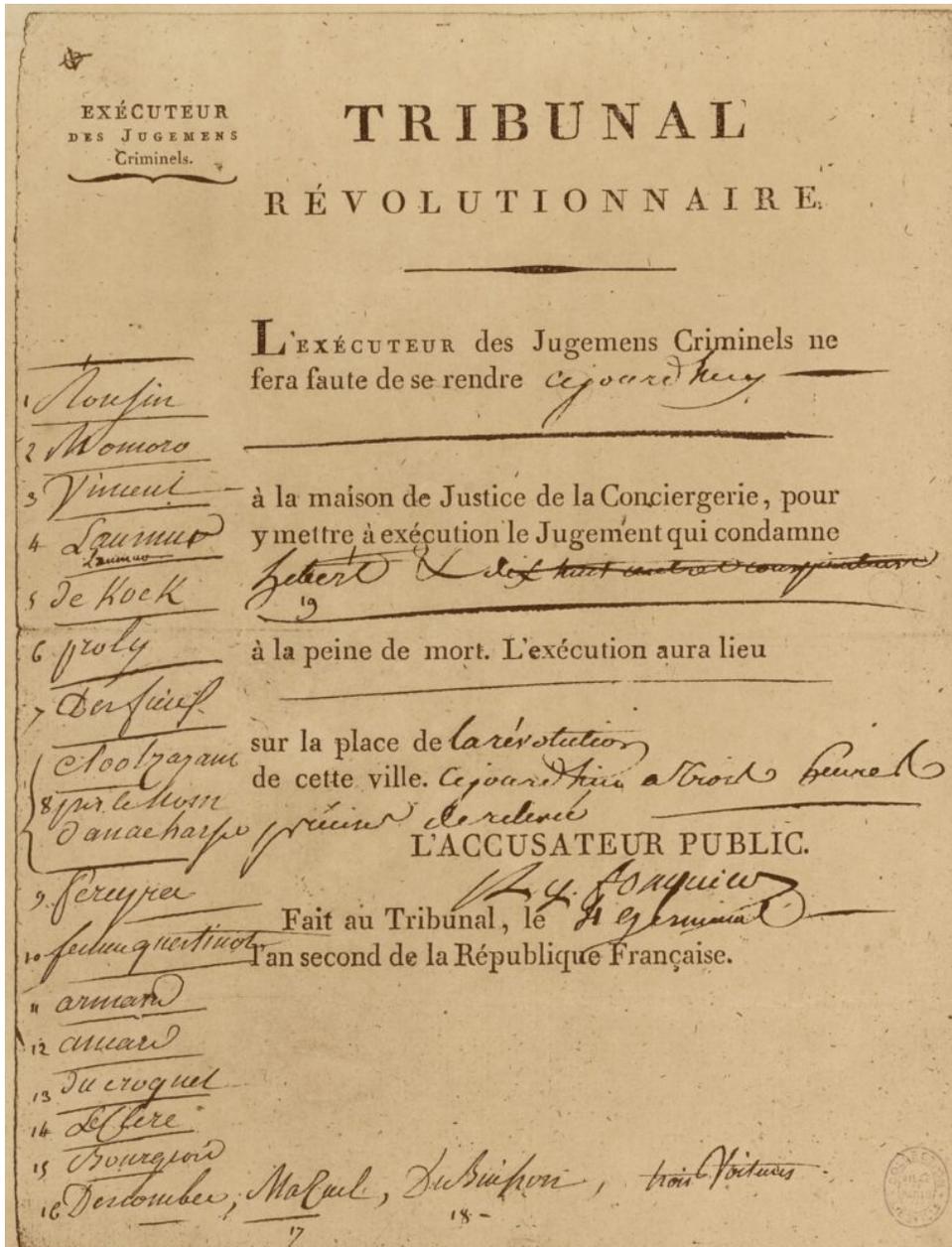


Portrait de Hébert pris sur le vif par Vivant Denon, sur la charrette le conduisant à l'échafaud.

L'instruction se termine le 24 mars à midi, et après un discours du vice-président Dumas, le jury se retire pour délibérer. Tous les accusés à l'exception de Laboureau sont déclarés coupables par le jury

et la peine de mort est prononcée[135].

À l'énoncée du verdict, Mazuel veut intervenir, sans succès. À trois heures de l'après-midi du même jour, les dix-huit condamnés sont conduits à leur lieu d'exécution dans trois charrettes différentes[136]. Suivant un ordre d'importance, Mazuel est le second exécuté. « Né plébéien, je mourrai de même » avait-il écrit dans un discours[137], ne se doutant pas qu'il puisse être exécuté un jour comme agent de Pitt.



Décret d'exécution de Hébert et consort. CC0 Paris Musées / Musée Carnavalet

## Après son exécution

Devinant à l'avance l'issue du procès, peu l'ont défendu. Un des seuls demeurés réellement fidèles est Hanriot qui en apprenant son arrestation intervint vigoureusement, mais sans succès, auprès de Vadier[138].

Ainsi son arrestation aussitôt apprise, les officiers et les membres de la Cavalerie révolutionnaire le désavouent. Le 17 mars, ils envoient à la Convention une adresse la félicitant de sa vigilance[139]. Le 25 mars, « les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> escadrons de cavalerie de l'Armée révolutionnaire en station à Versailles jurent de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la convention nationale. Ils lui offrent leurs bras, leurs corps, qui, au moindre danger, disent-ils deviendront un rempart inexpugnable en faveur de la représentation nationale »[140].

En avril, le chef d'escadron Dumont envoie lui aussi une lettre à la Convention pour se dédouaner des « scélérats Mazuel et Leclerc [141] ». Mais ce procès annonce la fin de l'Armée révolutionnaire. Six mois après sa création, cela est acté le 27 mars par un décret annonçant sa dissolution.

Le 13 avril, d'autres Exagérés les suivent à la guillotine, dont Chaumette, Grammont père et fils[142], la veuve d'Hébert, l'ex-évêque constitutionnel de Paris Gobel, mais aussi, ironie de l'histoire, les modérés Dillon, et Lucille Desmoulins[143]...

Pendant ce temps, déçus, de nombreux sans-culottes parisiens croient en ce complot et pensent trouver des ennemis partout. Les chefs militaires exécutés n'avaient-ils pas placé leurs amis aux bureaux de la Guerre ?

Dans un rapport de police, il est fait mention d'une conversation où une personne arrivant de Beauvais fait état du train de vie de Mazuel lorsqu'il était dans la ville[144].

Dans un autre, il y est déclaré que maintenant on se méfie des provinciaux arrivés à Paris et obtenant les premières places comme Mazuel[145]. Les anciennes présidentes des citoyennes républicaines révolutionnaires n'étaient-elles pas proches des exagérés[146] ?

Et surtout Claire Lacombe, ne passe-t-elle pas pour vivre avec Mazuel ? La comédienne ne vient-elle pas d'obtenir un contrat dans le Nord, n'est-ce pas pas suspect ? Ne tente-t-elle pas de rejoindre l'Angleterre ? C'est ce que dénonce le jour de l'arrestation de Mazuel, une dénommée Challa ancienne membre des Femmes républicaines révolutionnaires. Claire Lacombe est arrêtée et reste emprisonnée pendant plus d'un an[147].

Pauline Léon et l'Enragé Leclerc son époux, eux aussi dénoncés par cette même personne, seront aussi emprisonnés, mais libérés après Thermidor.

En ce qui concerne les personnes arrêtées avec Mazuel le 27 ventôse à la sortie du déjeuner au Cadran Bleu, excepté son cocher et domestique Douillu, elles seront libérées le 11 floréal. Le conventionnel Bourgeois use de son influence dans plusieurs courriers. Il indique notamment ceci :

*« Mazuel donna à dîner à une douzaine d'officiers, au Cadran bleu ; Bourgeois fut du nombre. Sur la fin du jour, Mazuel engagea Bourgeois à aller avec lui à la société populaire. Le lieutenant obéit à son chef [148] ».*

Douillu sera interrogé le 12 fructidor et relaxé[149]. Débiteur de Mazuel avec Verdelet le propriétaire du Cadran Bleu, le domestique de Mazuel demande à être payés sur les effets saisis à Versailles[150].

La ville de Beauvais fête avec enthousiasme la chute des militaires Mazuel et Leclerc. Ainsi l'ex-allié Dumont, en tant que représentant dans la Somme et l'Oise à la Convention, écrit dans un rapport du 2

avril :

« À Beauvais, où avaient résidé les scélérats Mazuel et Leclerc, l'intrigue voulut perdre les plus chauds patriotes ; j'ai hier harangué le peuple, et, après avoir dévoilé les projets des conjurés et rallié tous les bons citoyens, tous à l'envi se jetèrent dans les bras les uns des autres et se jurèrent d'étouffer toutes les passions, d'être toujours unis, d'être toujours des frères et des amis. C'est ainsi que les efforts de la malveillance ont encore donné un nouveau degré à l'élan révolutionnaire. Cette réunion fraternelle fut à l'instant terminée par une fête civique[151] ».

Durant cette fête, deux mannequins à l'effigie de Mazuel et Leclerc sont brûlés[152]. Lorsqu'en 1797, Dumont devra se défendre de ses actions durant la Révolution, concernant Beauvais, il se dédouanera en accusant Mazuel[153].

En 1796, un chant patriotique entonné fort mal par un cavalier du 23<sup>e</sup> régiment est hué dans un théâtre beauvaisien créant un incident. Le directeur du théâtre déclare que ces cris s'adressaient à l'hymne chanté autrefois par Mazuel dans cette ville[154]. À la Convention lors de la séance du 30 octobre 1794, Richard demande aux comités que soit examiné le décret, rendu après un faux rapport de Mazuel, déclarant la ville de Beauvais en état d'insurrection.

Lorsque Levasseur de la Sarthe intervient, lui qui fut le premier envoyé par la Convention à Beauvais, il déclare sans citer son ancien allié Mazuel :

« Je rends la même justice aux habitants de cette commune. Ils ont en toujours été attachés à la liberté et à la Convention ; il est vrai que l'Assemblée et le comité de Salut public ont été abusés par un rapport faux en tous ses points »

Mais le nom honni est alors lancé de la salle, et Isoré intervenant juste après indique :

« je demande l'insertion de la lettre au Bulletin. La commune de Beauvais n'ait jamais été déshonorée, malgré les menées du contre-révolutionnaire, Mazuel et autres qui l'ont calomniée[155] ».

Cette motion sera actée sans difficulté[156].

Ironie du sort, alors que certains considéraient Mazuel comme un épauletier[157], sa veuve et une de ses sœurs vont tenir un commerce de broderie en uniforme au 36 rue au Fer à Paris. La première y décède le 30 mars 1823 ayant pour seuls héritiers ses frères et ses nièces[158]. En 1829, à la même adresse se trouve indiquée dans un bottin professionnel : « Mazuel... (Mad) et Garnier (Mlle). Brod en uniforme[159] ».

## Mais qui était Albert Mazuel ?

Dans la représentation post thermidorienne et contre-révolutionnaire de cette période, Mazuel fut abhorré, de par ce qu'il représentait lui et l'Armée révolutionnaire, paraphrasant l'accusation de Fabre d'Églantine, « coupe-jarret de Bouchotte commandés par Ronsin et Mazuel [160] ».

On ne voulut voir de lui qu'un « brandon de la discorde »[161], un vantard traîneur de sabre colérique[162] aux mœurs lubriques doublé d'un vandale[163].

Ce combattant de la bourgeoisie, quelle qu'elle soit fut même perçu comme un démagogue aux manières d'un sans-culotte[164]. Le surpatriote Mazuel était impatient, comme les hébertistes et partageait d'autres traits de leurs caractères[165], mais en était-il réellement un ? Certes, il se dit lui-même plébéen, Soboul quant à lui le décrit plus comme un

patriote avancé qu'un Exagéré[166]. Question plus complexe qu'il n'y paraît.



L'exalté Mazuel certes n'était pas un théoricien de la Révolution, mais cet autoproclamé représentant armé des sans-culottes était partisan d'un gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que la Révolution renverse tous les carcans de l'Ancien Monde, qu'ils soient politiques, religieux et économiques. Pour cela, il était prêt à employer la manière forte pour convaincre, quitte à assujettir la Convention au pouvoir souverain du peuple. Il était surtout un homme du 10 août, de ceux qui au nom du droit naturel à l'insurrection établie par la constitution de 1789 avaient mis à bas la Royauté et ses privilèges. Quitte pour cela à bousculer les institutions, il était aussi un homme du 31 mai combattant cette représentation patricienne de la Révolution voulant que celle-ci soit terminée sans avoir pris en compte le volet économique. Mazuel était surtout de ces amis très utiles comme bras armé au début d'une Révolution, mais devenu trop encombrants lorsque celle-ci doit s'arrêter.

[1] Jacques Bernet, *L'Oise et la révolution parisienne : l'influence et la réception des agents de la capitale en l'an II* In : *Paris et la Révolution* [en ligne]., Paris : Éditions de la Sorbonne, 1988: (note 11) : « Les archives communales de Beauvais ont disparu en 1940. Mais l'on trouve beaucoup de détails précis dans Doyen, *Histoire de Beauvais*, t. 2, 1842. Par ailleurs les A.D. Oise ont conservé une série de procès-verbaux du club régénéré (28 août au 24 septembre 1793), L IV – 187, dossier Michel Tiquet, secrétaire de la société. »

[2] Jacques Bernet, *L'Oise et la révolution parisienne : l'influence et la réception des agents de la capitale en l'an II*, op.cit. (p 6)

[3] Maurice Dommaget, *Mazuel et l'Hébertisme (suite et fin)*. Op.cit.

Maurice Dommaget, *le symbolisme et le prosélytisme révolutionnaire à Beauvais et dans l'Oise : La Cocarde et l'Autel de La Patrie*, *Annales Historiques de La Révolution Française* 2, no. 8 1925 (pp 134-135) <http://www.jstor.org/stable/41923468/>

[4] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (pp163-165) :

Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*. Volume 2 Op.cit. (p 136) IV Q187 : « [...]des embrassements fraternels ont anéanti toute espèce de ressentiment entre les citoyens Mazuel et Lefebvre, et cette scène touchante a entièrement tournée à l'avantage de la chose publique en consolidant l'union qui doit toujours régner entre le magistrat organe de la loi, et le citoyen chargé de protéger son exécution par l'emploi de la force... L'assemblée, considérant qu'un malentendu avait seul amené les altercations qui ont un instant subsisté entre les citoyens Mazuel et Lefebvre, a passé sur le tout à l'ordre du jour, reconnaissant d'un côté un officier public très digne de sa place, et de l'autre un chef d'escadron servant utilement la patrie [...] » archives de l'Oise arrêtés de représentants du peuple

[5] Xavier Audouin, adjoint au du Ministre de la Guerre (6<sup>e</sup> division), gendre de Pache

[6] Dominique Joseph Garat, *Mémoire sur la Révolution, ou Exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publique*, 1794 (p 198) Google book : « [...]Le lendemain mon neveu et une autre personne qui vient me voir avec lui, sont arrêtés et retenus dans la même prison que moi. Pendant

*cinq jours et presque cinq nuits, on lit un à un les papiers de tout genres qui remplissoient les cartons, et durant l'examen, des membres du comité révolutionnaire vont à chaque instant dans les bureaux du ministre de la guerre, s'éclairer des lumières de Mazuel, d'Audouin et de Vincent. [...]*»

[7] *Journal militaire. Contenant... les ordonnances... les nominations... l'annonce ou extrait des ouvrages.* Imprimerie du journal militaire, cinquième année (1793), 1<sup>er</sup>e partie (p 47) Google book : « *le 3<sup>e</sup> escadron de l'armée révolutionnaire, commandé par Mazuel, est parti de Paris le 23 sept, et arrivé le 25 à Beauvais – le 4<sup>e</sup> idem est parti le 1<sup>er</sup>. oct, et arrivé le 3, comme dessus. »*

[8] C. L. Doyen, *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14<sup>e</sup> siècle*, Volumes 2, Moisand, 1842, (p 381 note 2) : « *De Législateurs, vous avez jusqu'ici si bien rempli l'espoir de vos concitoyens qu'ils attendent encore de vous le renversement total du fanatisme exécrable, source éternelle des malheurs des Romains, vous pouvez l'anéantir, et la société républicaine et révolutionnaire de Beauvais soumet à votre sagesse ses réflexions sur l'existence des crimes sacerdotaux. On voit encore sur les chemins, sur les places publiques un tas de crucifix, de calvaires et de croix, couvertes de fleurs de lys : ces idoles apocryphes et hypocrites les plus marqués, des prêtres, en un mot, en ont imposé et en imposent encore aux malheureux habitants des villes et des campagnes, qui n'écoutant que la voix de cet amant de trafiqueurs publiques, fléchissent le genou devant ces fantômes de plâtre, ou de bois, ou de fer, au lieu de les détruire, et d'en forger des armes pour punir les ennemis de la république. Décrétez-donc, législateurs montagnards, décrétez, et nous allons abattre tous ces simulacres élevés par la secte fanatique qui n'a que trop étendu son empire sur le faible et l'ignorant, et qui si souvent soulevé le frère contre le frère ; que tous les signes extérieurs d'une religion quelconque disparaissent à l'instant, qu'on en forme des piques : nous porterons par là le coup mortel : à la race expirante des agents du fanatisme, dont il est tems de purger entièrement la terre, il ne faut nous dissimuler ; c'est devant ces images défigurées du créateur de la nature que les prêtres, principaux artisans des crimes contre-révolutionnaires, on fait jurer au nom d'un dieu de paix, à des gens ineptes, la royauté ou la mort. Eh bien ! rendez ce redoutable décret, abolissez tous les emblèmes vendéistes et nous écrierons avec vous : la république un et indivisible ou la mort »*

[9] Jacques Bernet, *L'Oise et la révolution parisienne : l'influence et la réception des agents de la capitale en l'an II* In : Paris et la Révolution op.cit. (note 12)

[10] L'ancien comédien Grammont devenu chef de l'état-major de l'armée révolutionnaire fit nommer son fils naturel Alexandre comme sous-lieutenant dans la cavalerie.

[11] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793* (suite et fin), op.cit. (p 174). Discours de Barrère à la Convention cf. note n° 162 « *[...]mais un soldat de l'armée révolutionnaire échappa par un chemin de traverse et vint instruire le comité. [...]*»

[12] « *Du 25 Vendémiaire – La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète que les citoyens Danjou, procureur-général-syndic du département de l'Oise et Caron-Guillote, membre du comité de surveillance de la ville de Beauvais, mis en état d'arrestation en vertu d'un arrêté du comité, en date du seizième du premier mois, seront mis en liberté et renvoyé à Beauvais sans fonction, jusqu'à ce que leur conduite ait été examinée par le représentant du peuple Levasseur. Le citoyen Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, est adjoint au citoyen Levasseur »* Collection générale des décrets rendus par la Convention Nationale, Volume 14, Convention Nationale (Paris), Google book. Discours repris dans plusieurs journaux dont *Le Républicain français* du 15 octobre 1793, Retronews

[13] Phrase prononcée devant L'Espagnol chef du bureau des routes au ministère de la Guerre. Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la révolution française*, t10, (p 534) Maurice Dommanget, *Mazuel et l'hébertisme*, Annales Révolutionnaires, vol. 14, no. 6, Armand Colin, 1922, (pp. 464–76), <http://www.jstor.org/stable/41921415/>

À sa décharge, rappelons-le à la séance des Jacobins, il avait indiqué : « [...]Plusieurs citoyens de mon corps sont des porteurs d'eaux, et non d'autres subsistance que la paye que leur donnera la Nation ; la paye d'un cavalier est de 15 sous 4 deniers par jours, mais l'on ne peut pas concilier plus d'utilité avec plus d'économies, car aujourd'hui il n'est personne qui ne puisse vire à moins de frais [...] » *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 1 octobre 1793

[14] Maurice Dommanget, *Mazuel et l'Hébertisme (suite et fin)*. Op.cit (p 131-132). D'après les archives communales de Beauvais I 33 (lettre de Marchard du 27 brumaire an II) et D 5 (délibération du Conseil général de la Commune du 3 frimaire an II). Jean-Baptiste Edmé Machard ; 46 ans ; ancien commandant en second de la force armée aux Tuileries. Emprisonné à Sainte-Pélagie, il alerte sa section qui prend sa défense, et dénonce Mazuel à Bouchotte. Il obtient sa libération le 31 janvier, mais ne peut retrouver son poste dans le 1<sup>er</sup> escadron

[15] Discours de Barrère : « au nom du comité de Salut public, Citoyens, vous avez décrété une armée révolutionnaire, et l'aristocratie s'est aussitôt occupée d'en rendre l'effet nul. Elle s'est servie de ses moyens ordinaires : diviser et calomnier. Elle en a fait dernièrement l'épreuve dans la ville de Beauvais, siège de l'Administration du département de l'Oise, et dont les sections sont composées de citoyens, au moins Feuillants. 500 hommes, formant 4 escadrons, arrivèrent dans cette ville, les 27, 28 et 29 septembre dernier ; ils y allaient pour protéger la réquisition des grains faite pour l'approvisionnement de Paris, que le parti de l'étranger voulait affamer, et que nous sommes forcés, pour déjouer ces complots, d'approvisionner comme une ville de guerre. Les aristocrates ont fait courir le bruit dans tout le département que ces escadrons pendaient les fermiers pour les forcer à donner leurs grains. Cependant la réquisition s'est exécutée tranquillement, et tous les officiers de l'armée révolutionnaire ont obtenu des municipalités des certificats de bonne conduite. Le 3 octobre, plusieurs membres de cette armée furent reçus au club de Beauvais, et nommés secrétaires. Ils s'aperçurent qu'un vicaire épiscopal, qui présidait depuis cinq mois cette société, y perpétuait le feuillantisme ; ils s'en plaignirent, et demandèrent le renouvellement. Les patriotes étaient en force, et le président fut changé. Le lendemain 4, Ramon, membre de l'armée, se plaignit au maire de voir encore sur des édifices des emblèmes de la royauté ; ils furent effacés. Il l'avertit également qu'il avait vu sur des pièces de drap ces mots : Vive le roi ! Le maire trouva cet objet minutieux, et ne voulut point s'en occuper. Ce fait se répandit dans l'armée ; elle fit observer aux citoyens qu'il était nécessaire de changer un maire qui avait ces affections royalistes, et de renouveler une municipalité qui n'avait pas la confiance de la Société populaire. Le maire fit rassembler les sections, et l'on vit comment, à tel signal convenu, l'aristocratie les remplit. Elles refusèrent de renouveler la municipalité. Le soir, la Société s'assembla. Pour troubler sa séance, on posta des petits enfants qui jetèrent des pierres sur les portes et dans les fenêtres. Elle demanda une garde, et 6 piquiers seulement lui furent envoyés. À une heure, on vint l'avertir que deux pièces de canon étaient placées à la porte de la ville, vers le chemin de Paris ; c'était pour empêcher quelques soldats de venir nous informer de l'état où se trouvait Beauvais. Le lendemain, on vit entrer dans cette ville une foule d'habitants des campagnes par groupes de 20 et de 50 hommes ; c'était le résultat du mouvement donné aux campagnes, pour seconder le mouvement sectionnaire. En effet, ils parcouraient la ville en criant : "Nous vous soutiendrons." Girard et Gramond, commissaires de la Commune de Paris, furent envoyés vers vous par la Société pour vous présenter une pétition relative à ces événements, et une adresse où l'on vous invitait à rester à votre poste. Ces citoyens furent arrêtés ; mais un soldat de l'armée révolutionnaire échappa par un chemin de traverse et vint instruire le comité. On ne voulait pas exécuter, à Beauvais,

*vosre décret qui ordonne aux femmes de porter des cocardes. La Société fut obligée d'en distribuer 800. Ainsi, vous voyez dans ces événements la réunion sectionnaire, son contact avec les campagnes, l'empêchement de renouveler un maire suspect, la violation du droit de pétition, et l'arrestation illégale des citoyens qui vous étaient envoyés. Le procureur général syndic du département est venu nous annoncer qu'aujourd'hui tout était tranquille à Beauvais ; mais il est convenu que le mouvement des sections était contre-révolutionnaire. Nous avons également entendu Séran, du comité d'administration ; et sur les renseignements que l'un et l'autre nous ont donnés, nous avons fait cette observation générale : Toulon, Lyon, Marseille, Bordeaux, qui ont eu la fureur de contre-révolution, ont commencé par imprimer un mouvement aux sections. De là résulte pour nous le devoir de dénoncer le mauvais esprit qui règne à Beauvais, et d'arrêter ce mouvement sectionnaire. Ainsi, vous vous trouvez dans la nécessité de punir fortement ; car tout dépend de la première mesure. La Convention ne doit pas perdre un moment de vue toutes les sections de la République, c'est là qu'est le germe contre-révolutionnaire. [...] »*

[16] Archives parlementaires de 1787 à 1860 première série (1787 à 1799) -Archives parlementaires République française – Convention nationale – séance du vingt-deuxième jour du premier mois de l'an II : [Convention nationale (p 470) <https://sul-philologic.stanford.edu/> Séance du vingt-deuxième jour du premier mois de l'an II « Arrivé à Beauvais, mon premier soin a été de voir toutes les autorités constituées : le même jour j'ai fait assembler la garde nationale de Beauvais, l'armée révolutionnaire et un bataillon de nouvelle levée : j'ai harangué tous ces corps ; je leur ai peint les douceurs de la fraternité et les horreurs de la guerre civile avec toute la chaleur qui est dans mon caractère ; les cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive la Représentation nationale ! se sont fait entendre de toutes parts ; la joie était peinte sur tous les visages, le besoin de s'aimer et de fraterniser remplissait tous les cœurs. Je puis assurer à la Convention nationale que dans aucune ville elle n'est plus respectée et chérie qu'à Beauvais. « Les troubles qui ont eu lieu ici sont l'ouvrage de quelques aristocrates qui ont l'attention de se cacher derrière le rideau où j'espère aller les trouver. De faux rapports avaient aigri les esprits ; hier, à la société populaire il y eut des explications dont le résultat a été de resserrer les liens de la fraternité ; la paix ne sera point troublée dans le département de l'Oise Le troisième jour de la troisième décade de ce mois, j'irai à Chaumont où doivent se réunir des députations de tous les districts de ce département, à l'occasion d'une fête civique. -Nous y chanterons l'hymne de la liberté, et, dans les doux épanchements de l'amitié, nous jurerons de nous aimer toujours, fussent les aristocrates et les modérés en crever de rage. Je prends tous les renseignements pour connaître les auteurs- et instigateurs des troubles et mouvements sectionnaires ; le rapport qui a été fait à la Convention n'est pas exact, je mettrai sous ses yeux la vérité tout entière. Si les ennemis de notre sainte liberté se sont flattés de voir le département de l'Oise en insurrection, ils se sont bien trompés. L'armée révolutionnaire, la garde nationale et la troupe de ligne feront le service militaire concurremment, les liens de la fraternité les unissent trop pour qu'ils se séparent ».

[17] *Moniteur* du 16 octobre 1793 n° 25 (p 125)Google book : « Levasseur, représentant du peuple, écrit de Beauvais que l'union s'établit de plus en plus dans cette ville ; il n'a reçu aucune plainte du citoyen Mazuel, commandant de l'armée révolutionnaire. On a fait à la convention un rapport inexact : les canons n'ont pas été braqués contre l'armée révolutionnaire ; ils n'ont pas changés de place, les membres de l'administration sont de bons républicains »

[18] Maurice Dommanget, *la déchristianisation à Beauvais, Les saints patriotes*, *Annales Révolutionnaires* 12, no. 2 (1920): 89–116. <http://www.jstor.org/stable/41921193>. Archives communales de Beauvais, D 4, (registre de délibérations du conseil général de la commune)

- [19] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit., (p207.)
- [20] C. L. Doyen, *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14<sup>e</sup> siècle*, Volume 2, op.cit. (p391)
- [21] Venues selon Dommanget : « *pour mettre au pas les femmes de Beauvais (sic)* »
- [22] Maurice Dommanget, *la déchristianisation à Beauvais, Les saints patriotes*, Annales Révolutionnaires 12, no. 2 (1920): (p 103) <http://www.jstor.org/stable/41921193>. Archives communales de Beauvais L45 et AD Oise LIV dossier du comité de surveillance rapport d'Oudaille-Théru : « *récit de ce qui s'est passé dans la commune de Beauvais depuis l'arrivée de l'armée révolutionnaire jusqu'à l'époque où elle est sortie de ses murs* ». Précisons qu'Oudaille-Théru fut membre la municipalité thermidorienne Charles Fauqueux, Papiers révolutionnaires, Beauvais en état de rébellion, 17 vendémiaire an II — 4 frimaire an III (8 octobre 1793 — 24 novembre 1794), Op.cit.
- [23] André Dumont (1765 – 1836), avocat, élu maire d'Oisemont, administrateur du district d'Amiens puis Conventionnel de tendance montagnarde de la Somme, effectua plusieurs missions de déchristianisation (Pas-de-Calais, Somme, Oise)
- [24] *Le Moniteur* du 26 octobre 1793 (entre autres), Retronews
- [25] Rapports de Dumont et de Levasseur du 25 octobre 1793 cités par F.-A. Aulard, Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, Tome 8 / <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49270p/>
- [26] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (p216) [27] Il semble exister une véritable guerre des chiffres concernant le nombre de prisonniers. H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (1<sup>er</sup>e partie)*, Bulletin de la Société d'études historiques et géographiques de la région parisienne. : « [...]150 personnes de tout âge et de toute condition, arrêtées dans la ville ; 31 enfermées dans le chœur de l'église Saint-Martin[...] » Ces chiffres vont à l'encontre de ceux indiqués par Blanchard-Changy dans une réponse à Dumont « *Vous n'en êtes que plus coupable d'avoir livré une commune entière à un homme que vous ne connaissiez pas. N'est-ce pas le 3 brumaire an II, le lendemain de votre arrivée, que, sous vos auspices, Mazuel et ses soldats entassèrent quatre cents personnes dans l'église Saint-Martin ?* » cité dans l'ouvrage du Comte Emmanuel de Rougé, le Conventionnel André Dumont {1764-1838} Paris, Bloud et Cie, 19. Quant à C. L. Doyen dans *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14<sup>e</sup> siècle*, Volume 2, op.cit., il avance le chiffre de 300 (p394). Notons que dès mi-août alors que Mazuel et sa cavalerie n'étaient pas arrivés à Beauvais, une centaine de personnes furent arrêtés et emprisonnés au château de Chantilly. Courant octobre il semblait y avoir 400 prisonniers »
- [28] L'infortuné s'appelait M. de Saint-Martin, ex fourrier major dans les gardes du corps à Beauvais, parti en émigration et revenu dans le Gers où il avait obtenu un certificat, de retour à Beauvais où il se cachait, il fut condamné et exécuté le 5 novembre 1793, cf. C. L. Doyen *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14<sup>e</sup> siècle*, Op.cit. (395-397)
- [29] Lire concernant la déchristianisation dans l'Oise l'article de Jacques Bernet, *Les origines de la déchristianisation dans le district de Compiègne, septembre-décembre 1793*, Annales Historiques De La Révolution Française, 1978 ,233, (pp. 405-432). <http://www.jstor.org/stable/41915975>
- [30] F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, T. 8, 26 octobre 1793-26 novembre 1793 (4 brumaire an II-6 frimaire an II), (p 8-9), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49270p> Lettre du 15 brumaire an II cité par Baumont, dans *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (p 225-226)

- [31] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (p 161-162)
- [32] *Journal militaire. Contenant... les ordonnances... les nominations... l'annonce ou extrait des ouvrages*, Imprimerie du journal militaire, cinquième année 1<sup>er</sup>e partie : « Le 1<sup>er</sup> escadron de l'armée révolut. de 186 hom. est parti de Beauvais le 11 brumaire, et arrivé le 12 à Paris (...)Un détach. De 600 hom. d'inf. 300 canonniers et 85 cavaliers de l'armée révolutionnaire, est parti de Paris le 14 brumaire, pour arriver le 2 frimaire à Ville-affranchie—un autre détachement pareil à celui-ci-dessus, part de Paris, le 16 brumaire pour arriver le 2 frimaire à Ville-affranchie »\*
- [33] Maurice Dommaget, *Mazuel et l'Hébertisme* Op.cit.
- [34] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (p 224-225) Cons. Départemental du 1<sup>er</sup> novembre : « [...] les membres assemblés qui ont vu avec quel zèle, quelle activité et quelle prudence le citoyen Mazuel s'est comporté dans la ville ; désirant donner à un républicain vertueux une marque franche de leur estime et de leur confiance, ont arrêté à l'unanimité de témoigner au ministre leurs regrets sur le départ du citoyen Mazuel et du désir qu'ils avaient de le conserver[...] »
- [35] Blanchard-Changy Beauvais, *25 ventôse an 5<sup>e</sup> de la République. Réponse au compte d'André Dumont à ses commettants*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62661224>
- [36] *Le Républicain français* du 8 novembre 1793, Retronews
- [37] Procès-verbal de la Convention nationale tome XXV, p. 88. : «[...] Ces dons se composent de deux caisses d'or et d'argent et de 19 croix de Saint-Louis [...] »
- Moniteur universel* du 9 novembre 1793, séance du 7 à la Convention : « Arrivés à Beauvais, chacun pour y exercer sa mission respective, Mazuel et Girard se sont aperçus que le modérantisme y faisait encore des menées sourdes, mais actives. Aussitôt nous avons voulu substituer le républicanisme au monstre de l'aristocratie. Ce qui a rendu nos opérations plus faciles, c'est la présence successive des députés Montagnards, André Dumont et Levasseur. Aidés de leur énergie, nous sommes parvenus à faire des habitants de Beauvais un peuple de bons républicains; mais, pour opérer un si grand bien, nous ne vous dissimulons pas que des actes de rigueur ont été et sont encore nécessaires. Déjà l'un des conspirateurs arrêtés par nos soins a été frappé du glaive de la loi; d'autres vont subir la même peine. Un autre obstacle que nous avons rencontré, c'est l'égoïsme; mais il n'a pu résister à l'impulsion que nous avons donnée. Nous venons déposer sur l'autel de la patrie les amas corrupteurs que faisait l'aristocratie du commerce. C'est dans des caves que nous avons trouvé l'or et l'argent que nous apportons : dix-sept mille deux cent huit livres en or, tant en doubles louis qu'en quadruples ; quarante-cinq mille cinq cent cinquante-neuf livres quatre sous en argent, dix-huit vieilles médailles en or, cent vingt-quatre marcs d'argent; vingt croix qui servaient à décorer les ci-devant Chevaliers du Poignard. (On applaudit.) Si la cavalerie révolutionnaire, dont le zèle nous a parfaitement secondés, eût fait un plus long séjour à Beauvais, nos recherches eussent été plus fructueuses encore, mais vos ordres les ont appelés ailleurs »
- Archives parlementaires de 1787 à 1860 ; 52-61, 63-82, Convention nationale, Série 1, Tome 78 , impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, (p 530) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49594h>
- [38] *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe* du 8 novembre 1793 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4887668r>
- [39] Il ne semble pas être le seul, à la vue des nombreuses demandes de congé pour raison de santé présentés par les soldats révolutionnaire à l'idée d'aller notamment à Lyon (Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur* (p 97 note 91)
- [40] Roujon à Mazuel, 6 frimaires an II, cité par Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*. Louis Roujon a épousé Elisabeth Delpeche (sœur d'Antoinette) à Lyon le 19 juillet 1792. Dans cette lettre, il demande aussi à Mazuel

une place en attendant que les affaires reprennent dans la ville. Une des sœurs de Mazuel, en octobre 1793 écrit à celle de Montpellier afin de savoir si elle peut venir y trouver une situation dans cette ville car : « [...] je me déplaçais beaucoup à Lyon [...] »

[41] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 10 op.cit. (p 594) « 2547- Déclaration de Jacques-Jean Borel, sous-lieutenant de la 4<sup>e</sup> compagnie d'artillerie du 4<sup>e</sup> bataillon de l'armée révolutionnaire, section Le Peletier, reçue par Pierre-André Coffinhal, l'un des juges du Tribunal révolutionnaire : « [...]Ajoute le déclarant que Dugrand, Chef du 6<sup>e</sup> escadron de l'armée révolutionnaire, lui a dit être envoyé à Commune-Affranchie pour commander le 1<sup>er</sup> escadron de l'armée révolutionnaire, attendu que Mazuel prenait le commandement du 6<sup>e</sup> escadron, à Versailles[...] » 27 ventôse an II (midi). Original signé, A. N. W 78, n° 4 » Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, op.cit.(p 131) : «[...] Le sixième escadron formé tardivement, reçoit enfin comme chef un ancien canonnier, Durand dit Dugrand, protégé, semble-t-il de Grammont, qui le fait nommer par Bouchotte, sans consulter Mazuel ; celui-ci cherche à s'en défaire en l'envoyant à Lyon. Quant au premier escadron il n'aura jamais de véritable chef, son commandement étant réservé à Mazuel. Celui-ci ne tenant pas à le suivre à Lyon, le commandement effectif en est exercé par le premier capitaine, Noël. [...] »

[42] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Ibid, Durand écrit à Mazuel le 26 nivôse an 2 : « je n'ambitionne ni les places, ni les grade et je rentrerai simple canonnier que j'étais avec autant de plaisir que de passer chef d'escadron »

[43] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires. frimaire an II, Volume 2*, op.cit. (470-471), lettre de Penelle et Colombelle à Mazuel du 27 frimaire : « Tout va toujours bien ici, l'on guillotine et fusille tous les révoltés [...] ». Le 2 pluviôse, l'officier de cavalerie Junius Fayet (originaire de Montpellier et membre de la S.P de Lyon) : «[...] Tous les jours la Sainte-guillotine purge le sol de la liberté de tous les fédéralistes du département de Rhône-et-Loire[...] »

[44] *Journal militaire. Contenant... les ordonnances... les nominations... l'annonce ou extrait des ouvrages*. Imprimerie du journal militaire, cinquième année, 1<sup>er</sup>e partie : « La cavalerie de l'armée révolut. le 18 brumaire (8 novembre) pour arriver le 20 à Versailles »

Le « complot militaire » de ventôse an II, note sur les rapports entre Versailles et Paris au temps de la Terreur (Mars-Avril 1794), Paris et Ile-de-France, Mémoires (tome 7, 1955), Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et Ile-de-France (p 224) : «[...] Au 20 ventôse, les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> escadrons (soit 340 hommes) se trouvaient à Versailles [...]»

[45] Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles: politique, administration, finances (1787-1799)*, Cerf et fils (Versailles), 1885-1889 (p 253 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6470938n> : « [...] procès-verbal de la séance du Conseil général de la commune de Versailles du 15 novembre 1793 : « Le citoyen Ronsin s'annonçant général de l'armée révolutionnaire casernée à Versailles, se présente au Conseil accompagné de son état-major ; il annonce que plusieurs officiers de son corps ont été arrêtés à la suite d'une rixe qui a eu lieu entre la garde nationale et des citoyens membres de l'armée révolutionnaire. Le juge de paix a-t-il ajouté, saisi de cette affaire a refusé d'entendre les officiers présents à cette rixe ainsi que de donner communication du procès-verbal relatif aux arrestations ; ces officiers viennent d'être conduits dans les cachots escortés par cent homme de la garde nationale ; il requiert le conseil de donner au juge de paix ordre de lui faire la communication réclamée[...] » L'auteur relate (à charge) les faits s'étant déroulés à cette période (p 253 à 264)

[46] Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles: politique, administration, finances (1787-1799)*, op.cit., (p 254) : «[...] Le général de division commandant l'armée révolutionnaire venu à Versailles pour passer en revue les escadrons de cette armée qui sont casernés dans cette ville, ayant appris à son arrivée, que trois de leurs officiers avaient été arrêtés hier, 24 brumaire, et qu'ils étaient dans le

*moment même interrogé par le juge de paix, envoya ver lui le citoyen Masuel, chef d'escadron pour l'inviter à donner connaissance des délits qui pouvaient avoir eu lieu à cette arrestation Le citoyen Meaux ayant refusé de le faire, le général vient déposer dans votre sein ses inquiétudes sur la rixe qui a pu s'élever entre officiers et quelques citoyens de la garde nationale de Versailles avaient avoir lieu à cette arrestation[...]*»

[47] « [...] En novembre 1793, lorsque de rixe mirent aux prises soldats parisiens de l'armée révolutionnaires et gardes nationales versaillaises, un magistrat versaillais ayant fait remarquer que les uns et les autres étaient égaux devant la loi les cavaliers parisiens de s'écrier « Égaux ? Des valets de cour nos égaux ? » » Archives communales de Versailles D I 184 bis 10<sup>e</sup> section cité par Richard Cobb dans Le « complot militaire » de ventôse an II, op.cit. (p224)

[48] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*, Op.cit, (p134)

Richard Cobb, *L'armée Révolutionnaire Dans Le District de Pontoise (Brumaire-Germinal an 2)*, Annales Historiques de La Révolution Française, vol. 22, no. 119, Armand Colin, 1950, (p 196)  
<http://www.jstor.org/stable/41925631>

[49] D'après son passeport de juillet 1793, nous savons que ce jeune officier de cavalerie de 28 ans mesurait 1m65, de cheveux châains au nez long et gros, avec une bouche moyenne et une fossette au menton

[50] La vente des vêtements de Mazuel le 28 germinal rapporte 902 livres 4 sols. Ce train de vie posa question sur son honnêteté. Mais rappelons-le, il possède un commerce à Montpellier qui doit encore lui rapporter des revenus non négligeables.

[51] Se trouvait rue Grange-Batelière, l'hôtel de Choiseul appelé depuis hôtel de la Guerre. La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre s'y trouvait et fut transféré rue de Varennes à l'automne 1794. Y résidaient dans ses nombreux appartements entre autres Bouchotte, Louis Vincent (un appartement au second étage), Amand Hubert Leclerc, Jaubert ... et c'est aussi l'adresse que donne le domestique de Mazuel. à sa première arrestation, Mazuel indique habiter Maison Grange-Batelière situé dans la même rue. Non loin dans la même rue au n° 26 se trouvait l'hôtel Grange-Batelière ( *Mercur* de France du 16 mars 1910 (p 230) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k201653c> : « L'hôtel de la Grange-Batelière est alors mis sous la main de la nation qui le loue en garni à ses conventionnels Christiani, député du haut-Rhin Villars, député de la Mayenne; Ehrmann, député du Bas-Rhin. ») Au rez-de-chaussée de l'hôtel se trouvait le traiteur Rose (Roze), parmi les plus renommés de Paris. Et lors de la collecte de pièces à charge contre les hébertistes, les traiteurs du quartier furent interrogés dont Roze : « 2551- Note portant que Roze, traiteur, hôtel de la Grange-Batelière, doit être interrogé pour déclarer combien dépensent habituellement chez lui les officiers de l'état-major de l'armée révolutionnaire, notamment Mazuel, commandant la cavalerie, qui aurait dépensé 1,180 livres en deux jours. Ce Mazuel était partisan du Roi, dans l'affaire du 10 août (sic); il reçoit dans son corps des aristocrates décidés et des jeunes gens de la première réquisition, entr'autres un nommé Hébert, fils du médecin du ci-devant duc d'Orléans, se qualifiant de marquis. [...] »

Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 10. op.cit. (p597)

[52] Richard Cobb dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit, (p 132) indique qu'une importante correspondance amoureuse se trouve dans ses papiers saisis et conservées aux Archives des Yvelines. Il cite aussi un courrier de Pellier, alors adjudant de la place d'Antibes qui lors d'une visite effectuée à l'épouse de Mazuel écrit à ce dernier : « Elle me fit beaucoup de questions sur ta conduite au sujet du beau sexe dont tu es partisan, et tu as raison, c'est un doux délasserment surtout lorsqu'on est près d'une femme charmante et spirituelle ». Dans le courrier qu'il adresse à Claire Lacombe en avril 1793, il indique «[...] je languissais d'embrasser une épouse que j'adore et un fil que j'idolâtre fruit de Sept années d'himénée

[...] .» Concernant la comédienne qui serait sa maîtresse, serait-ce justement Claire Lacombe ? Oui, si on en croit lors de l'arrestation des hébertistes, une dénonciatrice de cette dernière qui l'accusait de passer « *publiquement pour vivre avec Mazuel.* » À ce propos, Claude Guillon dans *Robespierre, les femmes et la Révolution*, Éditions Imho, 2021, (pp173-176) ne le pense pas. [53] Archives de Meurthe-et-Moselle série L 4016

[54] Arthur Pougin, *L'Opéra-Comique pendant la Révolution, de 1788 à 1801 : d'après des documents inédits et les sources les plus authentiques*, Paris, 1891 (pp 130-131) : « [...] *l'œuvre de réaction furieuse commençait, et, en dehors des centres et des cercles politiques, elle s'essayait sur tout dans les théâtres, dont non seulement les salles, mais les couloirs, les escaliers, les vestibules et les foyers servaient de champs d'expériences aux ennemis ardents de la République et de ses défenseurs. Nous verrons que, pas plus qu'un autre, l'Opéra-Comique ne fut à l'abri des scènes de tout genre, parfois violentes, parfois burlesques, qui signalèrent à cette époque étonnante l'existence de nos théâtres, souvent mêlés bien malgré eux à la fièvre, au mouvement, à l'agitation qui s'étaient emparés de toutes les classes de la société.* [...]» <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k42271114> [55] Il avait fusionné avec le Théâtre-Italien en 1762 pour donner naissance à la Comédie-Italienne. Il s'installe en 1783 dans une nouvelle salle construite dans les jardins de l'Hôtel de Choiseul qui sera connue comme le théâtre Favard.

Philippe Bourdin, *La comédie italienne à Paris sous la Révolution*, Annales historiques de la Révolution française, n°394, (4/2018), pp. 25-50, Armand Colin <https://www.revues.armand-colin.com/histoire/annales-historiques-revolution-francaise/annales-historiques-revolution-francaise-no394-42018/comedie-italienne-paris-revolution>

[56] Alexandre Tuetey, Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Tome 10 Op.cit. (p594-595) : « 2543 – Déclaration faite au Comité de sûreté générale par le citoyen André Solié, artiste du théâtre de l'Opéra-Comique national, lequel a dit que le citoyen Mazuyer (sic), commandant de la cavalerie de l'armée révolutionnaire, a fait à deux reprises beaucoup de tapage dans le petit foyer de la Comédie italienne, assurant qu'il en ferait murer les porte , et voulait faire arrêter le citoyen Elleviou, acteur dudit théâtre le même Solié déclare savoir par bien des gens de la rue Favart que l'on n'entendait que des disputes dans le Café Chrétien et qu'on ferait bien de faire fermer ce café; d'après le bruit public, ces citoyens veulent faire la loi partout où ils vont» 12 frimaire an II. Original signé, A. N., W 78 »

[57] On peut citer Arnault, Glauzel, Mme Desbrosses, Elleviou Martin, Gavaudun, Hoffman, Chenard..

[58] Autre version : « *Nous prendrons vos femmes, nous boirons votre vin, nous coucherons dans vos lits, et si vous n'êtes pas contents, nous vous enverrons à la guillotine* » anecdote rapportée la première fois par Auguste Jal dans *La Faction des Ennuyés, le Livre des Cent-Et-un*, tome 7, Paris, Ladvocat librairie 1832, puis enrichie de nombreux détails encore plus au désavantage de Mazuel par Victor Couailhac dans *La Vie de théâtre : grandes et petites aventures de Mlle. Montansier. Esquisses, Anecdotes, Le Théâtre à Bade*, Dentu, 1864 et par Arthur Pougin dans *Figures d'opéra-comique madame Dugazon, Elleviou, Les Gavaudan Arthur Pougin*, Paris, Tresse éditeur, 1875. On peut aussi reporter l'extrait concernant Mazuel dans *Oeuvres de F.-B. Hoffman Tome 1* / [avec une notice biographique et littéraire, par L. Castel] Lefebvre (Paris) 1831 (p XXXVI) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6133598n> : « [...]leur égard, son opposition allait jusqu'à l'imprudance. Non content d'avoir lutté, pour son Opéra d'Adrien, contre Pétion et la Commune du 2 septembre, il ne cessait d'attaquer, par ses plaisanteries, les ridicules de son temps, et c'était en plein foyer qu'il argumentait avec le redoutable Mazuel, l'un des commandans de la force armée parisienne, et avec un homme de lettres ultrajacobin, qu'il secouru depuis de sa bourse. Longtemps Hoffman ne fut point inquiété [...]»

[59] Pour cela, il fera diffuser plusieurs affiches. Il est difficile d'en faire la distinction entre. *Placards d'Albert Mazuel « Liberté, Égalité. Mazuel à ses concitoyens* (4 nivôse an II- 24 décembre 1793) SL.N.D, in-4° 7 p [Br. M.F.R.43 (3)] ; *Protestation contre un propos prêté à Mazuel par Fabre d'Églantine* et reproduit par le *journal du soir de Feuillant*, n°456/ p.6 ; *Lettre d'Aigoïn, juré au Tribunal révolutionnaire attestant le civisme et le patriotisme de Mazuel* ; *Liberté. Égalité. Mazuel, chef d'escadron de la cavalerie Révolutionnaire, à ses concitoyens*. (4 Nivôse an II) S.t.n.d, in-4°, 3 p [R. AD.VI, 52] 1794. » Cité par Maurice Tourneux dans *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, (p426) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k202710f/>

On peut trouver un exemplaire aux Archives Nationales cote W164, La British Library quant à elle possède « *Liberté. Égalité. Mazuel, chef d'escadron de la Cavalerie Révolutionnaire, à ses concitoyens. 1794 – 3 pages [Enclosing a declaration that a denunciation against him signed by five artists of the "Théâtre Italien" was a forgery.]* » ; *Liberte?. E?galite?. Mazuel, a? ses Concitoyens. [In reply to a charge of having used treasonable language about the National Convention.] [Paris], [1794] 7 pages ; (4° »)*

[60] Selon la base de données <https://cesar.huma-num.fr/>, à la salle Favart du Théâtre-Italien était données le 10 décembre 1793, deux pièces : *La Veuve du républicain* ou *Le Calomniateur* (livret de la pièce consultable sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k48318m>) et aussi *Cécile et Julien* ou *Le Siège de Lille* (livret de la pièce consultable ici : <https://cdm21047.contentdm.oclc.org/digital/collection/Revolution/id/6980>)

[61] Richard Cobb dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p133) : Rapport de Mazuel sur les incidents de l'Opéra-Comique, 20 frimaire : « [...] le directeur du théâtre avait engagé comme figurants dans la pièce le Siège de Lille, une douzaine de fantassins révolutionnaires sans en demander la permission à Ronsin. Je fus indigné du peu de l'égard que l'on avait [...] pour des révolutionnaires vrais soutiens du bonheur général [...] je leur représentai que des soldats de la liberté n'étaient pas fait pour servir de baladins [...] » archives Yvelines IV Q 187)

[62] Cf. chapitre suivant

[63] Stanislas Maillard né à Gournay-en-Bray le 11 décembre 1763 et mort à Paris le 15 avril 1794. Il participa à la prise de la Bastille et des journées du 5 et 6 octobre, capitaine de la Garde nationale en 1790. Son rôle lors des massacres de septembre 1792 est controversé. Arrêté deux fois fin 1793, il décédera de maladie en avril 1794

[64] Annie Jourdan, *Nouvelle histoire de la révolution française*, 2018 Flammarion, collection Au fil de l'histoire (p LXIX) : « [...] Inversement, on a vu que les dantonistes attaquent sans cesse Bouchotte, le ministre sans-culotte de la Guerre. Le 17 décembre Fabre lance un dernier assaut contre Vincent et Ronsin « son associé en atrocités contre-révolutionnaire ». Le premier aurait menacé de les faire tous sauter et refuserait d'être « le valet du Comité de Salut public ». Lui et ses amis auraient, qui plus est, calomnié la Convention toute entière. Bourdon de l'Oise renchérit et accuse Vincent de demander sa tête aux Cordeliers, parce qu'il a fait suspendre Rossignol. C'est à la suite de ces dénonciations fantaisistes que les deux hébertistes sont arrêtés. S'y ajoutera le 21 décembre Mazuel, un proche de Ronsin, lui aussi dénoncé par Fabre d'Églantine. L'indulgence des dantonistes est donc toute relative. [...] »

[65] Pierre Caron, *Les défenseurs de la République*, revue la Révolution Française, 1933, (p 208)..

[66] Louis Blanc dans son histoire de la Révolution le décrit ainsi : « Chrestien tenait un café où se réunissaient les plus violents d'entre les Jacobins, Excellent patriote, courageux et franc, mais exalté jusqu'au délire, il gouvernait despotiquement la section Lepelletier »

[67] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, Op.cit. (p567) Liberté, Égalité, Résistance à l'oppression. La société des Défenseurs de la république une et indivisible, séante aux ci-devant Jacobins, à la Société Mère, Paris, impr. Galleti s.d in-8<sup>e</sup> de 4 pages. British Museum, F.R 3411, cité dans l'article de Pierre Caron, *Les défenseurs de la République*, op.cit. (pp 217-218) : « [...] Notre Société fut composée d'homme connus, mais désignés par les contre-révolutionnaires tantôt sous le nom d'anarchistes, tantôt sous ceux de maratistes, de brigands, et enfin dénommés ridiculement par le conspirateur Fabre d'Églantine tape-durs [...] »

[68] Alexandre Sorel, *Stanislas Maillard, l'homme du 2 septembre 1792...*, A. Aubry, 1862, retranscription de sa défense « le voile tombe et le calomniateur est découvert »

[69] *Pétition présentée le 5 ventôse par Junius Duperou, président de la société des Défenseurs de la République une et indivisible à la Convention* cité dans l'article de Pierre Caron, *Les défenseurs de la République*, op.cit. (pp 209-211)

[70] *Le Journal de Paris*, 24 février 1794, Retronews : « La société populaire séante dans une salle du café Chrétien, près le théâtre Italien [...] Toujours unie à la société des Jacobins par la conformité des principes, n'a cessé de protéger les patriotes contre le despotisme de tous les partis [...] »

[71] Paul d'Estrée, *Le théâtre sous la Terreur (Théâtre de la peur)*, 1793-1794, Paris, 1913, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5567737g> (pp316-317) : « [...] il avait ouïe dire qu'au café chrétien il se rassemblait des hommes dangereux qui opprimaient les citoyens, que ces rassemblements existaient depuis longtemps avant le 31 mai ; que les personnes qu'on lui dit de faire du train, sont Jourdan, Maillard et autres dont il ne se rappelle pas les noms. Jourdan et entré une fois au parquet du théâtre de la rue Favart, a tiré son sabre et troublé le spectacle en menaçant, ce qui a obligé plusieurs citoyennes et citoyens à fuir. Le citoyen Chrétien est venu un jour à l'Assemblée des acteurs ; et là, il leur a dit qu'il fallait toujours bien être unis, que, quant au train que se passait aux spectacles., il fallait patienter, qu'un jour viendrait où l'on ferait rendre compte à tous ces gens-là. Alors, un membre de la Société proposa d'envoyer des billets chez ledit Chrétien, afin qu'ils puissent être distribués à ces citoyens ; mais on lui dit que c'était inutile parce qu'ils entraient à cinq ou six en disant : Montagne à la porte » [...] »

[72] Pierre Caron, *Les défenseurs de la République*, revue la Révolution Française, 1933. Notons que Caron n'indique pas le nom de Mazuel parmi les quelques membres qu'il cite. La « Société des défenseurs de la République » créée en décembre 1792 et composée de nombreux fédérés a-t-elle un rapport avec cette « société des défenseurs » ? Lire à ce propos les conclusions de Pierre Caron.

[73] Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur 1792-1794*, T.3, Paris, 1862-1881 : (p 489) : « Nous, composant la société des employés par le citoyen Maillard, commissaire du comité de sureté générale et de salut public de la Convention nationale, réunis et soussignés, après avoir discuté sur l'arrestation du citoyen Maillard, ne pouvant reconnaître ce qui peut y avoir donné lieu, après avoir examiné scrupuleusement toutes les opérations qui ont été faites par différents citoyens de note société, estimons que quatre commissaires pris entre nous se rendront auprès du comité de sûreté générale pour le prier de rendre leur chef à leurs vœux provisoirement, ou de vouloir bien leur faire les griefs qui sont imputés soit à lui ou à ses agents, et dans le cas où il se trouverait des particuliers qui se soient servis de son nom pour commettre des délit, qu'il soit servis permis aux agents de Maillard de les conduire au comité de sureté générale. » L'assemblée a ensuite nommé et choisi pour présenter leur observation les citoyens Murat, Chabry, Mazure et Mougeot, qui s'en sont chargés, et avons signé. »

[74] « Tout ce que fait la convention est l'effet d'une conspiration, si un député me déplaisait je lui cracherais dessus ».

[75] *Mercure universel* du 23 décembre 1793, Retronews : « Fabre d'Églantine : « J'interpelle mon collègue Espert de rendre hommage à la vérité. Il m'a dit ce matin que Mazuel, adjudant général de ce Maillard que vous avez décrété d'arrestation, a proféré en présence de témoins ces propres paroles : « Tout ce que fait la Convention est l'effet d'une conspiration ; si un député me déplaisait, je cracherais dessus. » Je frémis en répétant cette horreur ; mais l'indignation arrache de ma bouche le cri de la vérité. Je demande l'arrestation de Mazuel et l'apposition des scellés sur ses papiers. »

*Mercure français* du 18 janvier 1794, Retronews : « Un décret de la Convention avait mis en état d'arrestation Mazuel, commandant de la cavalerie révolutionnaire, accusé d'avoir tenu, au foyer du théâtre Italien, des propos tendons à l'avilissement de la représentation nationale »

[76] *Feuille du salut public* du 23 décembre 1793 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2792492s>. Précisons que le 28 décembre (8 nivôse an 2), paraît dans le journal de *La Montagne*, une lettre de Cambon daté du 22 décembre, indiquant que ce qu'il a lu dans ce journal n'est pas conforme à ce qu'il a dit concernant Mazuel et qu'il souhaite la rectifier. « Mazuel habitoit Montpellier lors de mon départ pour Paris ; il y était connu pour patriote. Depuis mon absence, il a été condamné par la police correctionnelle : il accuse les aristocrates d'avoir exercé cette vengeance. Il fut envoyé ici pour le 10 août 1792 ; il se battit bien dans cette fameuse journée : il se lia avec le bataillon marseillais. Il fut nommé officier dans un bataillon de fédérés ; il partit pour l'armée ; j'ignore s'il a fait la guerre. Il revint à Paris en qualité d'aide-de-camp de Bouchotte. Il avait un grand crédit : il paraît pour patriote exalté. La dénonciation qu'on vient de faire contre lui mérite toute l'attention de la convention, je demande qu'elle soit renvoyée au comité de surveillance pour y être sévèrement examinée. J'ai cru devoir rétablir les faits qui intéressent un homme connu pour patriote jusqu'à ce jour ». Cambon, signé

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1058366t> Il est difficile de comprendre les relations entre Cambon et Mazuel, ainsi une dénommée Sophie dont l'adresse est chez Cambon député adresse une lettre à Mazuel son « *petit mari* » pour lui demander une faveur pour un sous-lieutenant. Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*, Volume 2 Op.cit. (p 132)

[77] *Mercure universel* du 23 décembre 1793 et *Mercure français* du 28 décembre 1793  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4229913b/f805.image.r=Mazuel%20h%C3%A9bert?rk=278971;2>

[78] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, Op.cit. (p569-573) *Le Républicain français* du 25 décembre 1793, Retronews

[79] Ibid : «[...] *Après une discussion assez animée, la Société arrête que Fabre d'Églantine, Bourdon (de l'Oise), Camille Desmoulins et Laveaux seront invités à se rendre à la prochaine séance pour répondre aux dénonciations faites contre eux ; qu'il sera donné à Ronsin et à Vincent un extrait de la séance, qui leur témoigne que la Société conserve pour eux son attachement aux principes et son amitié fraternelle ; que des commissaires, pris dans son sein, seront chargés de leur communiquer, au nom de la Société [...]*»

[80]« *1er NIVOSE an 2 (21 décembre 1793). — Décret qui met en arrestation l'adjudant Mazuel » par l'officier de paix Niquille (B38, 8.) L'arrestation aura lieu rue et maison Grange-Batelière »*

Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, T10, (p 595) : « *2544, — Procès-verbal de transport des commissaires du Comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc, en vertu d'ordre du Comité de sûreté générale, exhibé par les citoyens Niquille, officier de paix, et Brossier, inspecteur de police, portant arrestation du citoyen Mazuel, adjudant général de l'armée révolutionnaire, rue et maison Grange-Batelière, où il a été procédé -à l'examen et à la visite de tous ses papiers, où il ne s'est rien trouvé de suspect, mais qui au contraire ne respirent que le patriotisme le plus pur, lesquels papiers ont été mis dans une caisse de bois blanc, sur laquelle les scellés du Comité ont été apposés, à la garde desquels a été constituée la citoyenne Dépêche, femme Mazuel. /2 nivôse an II./Original, signé de Mazuel, chef d'escadron, Fischer, chef d'escadron, Berger, adjoint aux adjudants généraux, Duparc, sous-lieutenant, Niquille, officier de paix, femme Mazuel, et expédition conforme (2pièces) A.N., F 7477440 . »*

[81] Albert Mathiez donne une analyse des motivations du révolutionnaire dans *Fabre d'Églantine, inventeur de la conspiration de l'étranger*, *Annales Révolutionnaires*, vol. 8, no. 3, Armand Colin, 1916, pp. 311–35, <http://www.jstor.org/stable/41920881>.

[82] Edme-Bonaventure Courtois, *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc. supprimés ou omis par Courtois. Précédés du Rapport de ce député à la Convention Nationale*. Tome 2, Genève, 1828 (p36) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7147x> \*

[83] *Philippeaux, représentant du peuple, a ses collègues et à ses concitoyens : 6 nivôs[e], l'an II de la Re?publ. franc?aise, une, indivisible et impérissable, 1794*, Chez Desenne, imprimeur-libraire, maison de l'Égalité?, nos. 1 et 2 (p 33-34)

[84] *Journal des débats et des décrets* du 23 décembre 1793, Retronews

[85] Le 14 décembre 1793, à la Convention Lecointre dénonça un forfait commis le 26 novembre à Lisse district de Corbeil. Une dizaine de fantassins et cavaliers entrèrent dans la ferme d'un dénommé Ruelle et l'ont pillé. Ils auraient été commandés par un nommé Burlot aide de camp du général Hanriot » *Mercure universel* du 10 novembre 1793 : « *Sur la dénonciation du citoyen Gibert contre les citoyens Louvet, Dubois de la section de la Réunion, Burlot, aide-de-camp du général Hanriot, commandant un détachement de la force armée de Paris ; Maillard, commissaire-général, ayant délégué une partie de ses pouvoirs à Burlot, autres des excès dénoncés, ensemble les pièces à l'appui, l'assemblée décrète que ces pièces à l'appui, l'assemblée décrète que ces pièces et la dénonciation seront envoyées au comité de sûreté générale, chargé de vérifier les faits et de prendre les renseignements les plus précis sur la conduite qu'a tenue cette force armée dans le district de*

Meaux, et particulièrement à la maison d'éducation de Jully, chez les habitants, cultivateurs et propriétaires de cette commune, celles de Moussy, Trembay et lieux circonvoisins, et d'en faire sous huit jour, son rapport à la convention nationale »

[86] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*. Op.cit. (p133) : « [...]je t'attends dans ta prison pour t'embrasser avec ta femme, ainsi descend tout de suite [...]». Richard Cobb indique : « Il existe dans les papiers personnels de Mazuel de nombreux billets d'Aigoïn, dont les derniers sont de ventôse. Tous sont d'un ton amical et affectueux [...]Il joint à cette affiche une lettre que lui a adressé Aigoïn le 4 nivôse et qui est une brulante attestation au patriotisme du jeune homme. [...]»

[87] Cette réclamation de Mazuel n'est pas mentionnée au P.V de la séance, mais plusieurs journaux la mentionnent dont le *Moniteur* du 9 nivôse an 2 (29 décembre 1793), le *Mercure universel* du 27 décembre 1793 ou le *Journal des débats et des décrets* du 26 décembre 1793.

[88] *Journal des débats et des décrets* du 26 décembre 1793

[89] *Feuille du salut public* du 27 décembre

[90] Maurice Dommanget, *Mazuel et l'Hébertisme (suite et fin)* op.cit., (p 45) : « Les témoins : Gersant, Sallior Solié fils, Adam et Saint-Paul déclarent qu'ils n'ont rien signé contre Mazuel, « que c'est méchanceté, que s'il y a dénonciation, ces signatures sont fausses »

*Journal des débats et des décrets* du 12 janvier 1794, Retronews (p 2) : « Vadier fait lecture de l'affiche de Mazuel : elle renferme une déclaration des témoins appelés contre lui, dans laquelle ils disent ne lui avoir jamais rien entendu dire de suspect que c'est méchamment qu'on l'a accusé, et que s'il existe une prétendue dénonciation cotntre lui, signée par eux, il peut se pourvoir contre les faussaires [...] »

Pierre Caron, *Paris pendant la Terreur Rapport des agents secrets du ministre de l'intérieur*, publié pour la Société d'histoire contemporaine tome 1 (27 août 1793-25 Décembre 1793), rapport du 25 décembre de Dugas (F736833 ) : «Encore un placard de Mazuel; à ses concitoyens, dénoncé par Fabre d'Églantine comme adjudant général de Maillard. Ce Mazuel ; proteste de son civisme, comme de raison » Le placard dont parle Dugas est celui intitulé : *Liberté, égalité. Mazuel; à ses concitoyens (4 nivôse an 11-24 décembre 1793)*. S. 1. n. d., in-4\* (cf. Tourneux, t. IV, n° 24028 ) »

[91] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*. Volume 2 (p 179)

[92]Archives parlementaires de 1787 à 1860 première série (1787 à 1799) archives parlementaires république française Convention nationale Séance au 4 nivôse, an II (p 240 ) <https://sul-philologic.stanford.edu> : « La cavalerie révolutionnaire écrit à la Convention nationale pour l'inviter à envoyer une députation de deux membres à la fête qu'elle fera célébrer à Versailles, le 5 nivôse, en l'honneur de Lepeletier et Marat, martyrs de la liberté.La Convention nationale nomme les citoyens Hoffman [Hausmann] et Lecointre pour assister à cette cérémonie « C'est inconsidérément, républicains, que nous vous avons prié de différer le plaisir que vous deviez nous faire en assistant à la fête des immortels Marat et Le Peletier. Cette fête ne peut se remettre pour quelques causes que ce soit, ainsi elle aura lieu à Versailles à 9 heures du matin le 5 de ce mois, et nous vous prions de choisir dans votre sein une députation pour partager nos plaisirs. Salut et fraternité. Thibault, commissaire; Chapd; Guérin, Edme, commissaire; Gaillard ; Legrand, commissaire: Pepart. »

[93] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. T10.ibid (p 554) : « 2400. — Lettre du républicain Delgas au républicain Le Coq (deKock) (chez le limonadier en face des nouveaux ateliers pour la fabrication des armes, près la rue Sainte-Foy), l'invitant et le priant de partir sur le champ à Versailles, afin de célébrer de concert avec les patriotes la fête donnée le 5 nivôse en l'honneur des martyrs de la liberté Marat et Le Peletier, et l'engageant à amener sa républicaine, avec billet d'admission à la cérémonie d'inauguration des immortels Marat et Le Peletier et au banquet civique qui terminera cette fête, au nom de Mazuel, chef du 1<sup>er</sup> escadron de la cavalerie révolutionnaire. 5 nivôse an II. Original signé et imprimé (2 pièces) A.N W117

»

[94] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*, volume 2, Op.cit., (p 784), (papiers de Fouquier-Tinville, les cavaliers de Versailles à Fouquier, les 2 et 3 nivôse)

[95] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*, Volume 2, Op.cit. (p 606)

[96] *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* du 13 janvier 1794, Retronews

[97] *Feuille du salut public* du 13 janvier 1794

[98] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, T10, op.cit. : « 110 2345. — Réquisition des administrateurs de police, Michel et Dangé, aux commissaires qui ont apposé les scellés chez le citoyen Mazuel, chef d'escadron de l'armée révolutionnaire, présentement mis en liberté par décret de la Convention nationale, rue et maison Grange-Batelière, de procéder à la levée desdits scellés, sans faire aucune description, avec levée des scellés en question par Dupré, commissaire du Comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc. 27, 28 nivôse an II. Originaux signés (2 pièces), A. N., F7 4774 40 »

[99] Toutefois notre chef d'escadron ne déroge pas à ses mauvaises habitudes, et le 17 janvier (28 nivôse), dans un café de la section de la Montagne il provoque un nouvel esclandre dont la raison nous est inconnue

[100] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*. Volume 2 Op.cit. (p 137)

[101] *Le Républicain français* du 4 février 1794, Retronews

[102] *Procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire, contre Jacques-René Hébert, rédacteur de Journal intitulé, « le Père Duchêne », Ronsin, Vincent et autres conspirateurs* ([Reprod.] d e l'impr. du Tribunal révolutionnaire (Paris) 1794 : « Mazuel déclare qu'il n'a été voir que deux fois Ronsin à Saint Lazare, la première avec l'état-major de l'armée révolutionnaire, et la seconde avec Boulanger, qui avait pour lui une permission, et Mazuel est convenu de ne pas en avoir » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41098k>

[103] *Mercure universel* du 13 janvier 1794, Retronews

[104] Pierre Caron, *Paris Pendant la Terreur, Rapports des Agents Secrets du Ministre de l'Intérieur*, Publiés pour la Société d'Histoire Contemporaine; t 1 et t 2 <https://babel.hathitrust.org/>

*Journal général de la guerre*, Volume 3, Numéro 5 du 5 janvier (p38) Google book Rapport de Dugas du 5 nivôse an II (25 décembre 1793) : « Encore un placard de Mazuel à ses concitoyens, dénoncé par Fabre d'Églantine comme adjudant général de Maillard. Ce Mazuel proteste de son civisme, comme de raison. » ; Rapport de Latour-Lamontagne du 6 nivôse an II (26 décembre 1793) concernant les affiches de Ronsin, Vincent et Mazuel : « Voilà bien du bruit, disait un sans-culotte en lisant une de ces affiches ; si chacun des détenus criait aussi haut qu'eux, vraiment on ne pourrait plus s'entendre. Patience, la justice veut que chacun ait son tour ».

Rapport de Charmont du 9 nivôse an II (29 décembre 1793) « Dans ce même café (café Conti), un citoyen disait, concernant ceux qui se font afficher, que c'était de l'argent jetté dans l'eau, parce qu'on ne lisait plus du tout, excepté le Bulletin de la Convention, et les Affiches de la Commune, et que pour le reste, on laissait à la sagesse des tribunaux, que Vincent et Maillard, Mazuel, Chabot et autres avaient beau se faire afficher, qu'on n'en attendait pas moins la décision de ceux qui doivent en connaître et ce qu'ils faisaient était peine perdue ». A. N F7 36883

*Nouvelles de Paris* du 30 décembre (p 38) : « Les murs de Paris sont couverts tous les jours de nouvelles affiches : on y voit celle de Vincent qui se justifie des inculpations qui sont faites, d'une manière qui semble péremptoire, une seconde de Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, qui réfute les accusations de Philippeau ; une troisième de Grammon, général en second, qui justifie l'armée révolutionnaire des événements de Corbeil, une de Mazuel, qui répond aux inculpations de Fabre d'Églantines ; une autre qui expose les faits de la cavalerie révolutionnaire depuis la formation ; plus loin, de de Peyrera intitulée : prime à gagner, trois cens livres de tabac, pour celui qui indiquera un seul fait contraire à la révolution dans sa conduite de marchand de tabac Pereyra, de puis le 14 juillet ; on voit à côté celle de Maillars, intitulées tape, dur, tape dru, appelez-moi comme vous voudrez, je m'en f.... Maillard reproche fraternellement à Vincent, dans cette affiche, de l'avoir tenté ; il répond aussi aux différentes dénonciations faites contre lui ; une seconde affiche de Vincent termine enfin cette collection ; elle est adresse à Amar, membre du comité de sûreté générale, et porte l'intitulé suivant : ce que j'ai fait, et comme j'ai vécu »

[105] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*, Volume 2, Op.cit. (p 131) : « Archives de la guerre registre d'ordre de Grammont aux chefs d'escadron 16 nivôse »

[106] 28 pluviôse, rapport de Siret (w191) : « il y a à Versailles, deux sociétés populaires, l'une formée dès le commencement de la Révolution, à l'instar des Jacobins de Paris ; l'autre établie depuis peu de mois, avec cette inscription en évidence : « Nous nous reconnaissons que le soleil pour père, la nature pour mère la vertu et la raison pour guides, et les lois pur égide. » Cette dernière société est mal vue de la première, qui l'appelle le club des intrigants. Ce club de son côté, appelle l'ancienne société le club des modérés. Les membres qui composent l'ancien club ne sont pas moins divisés entre eux. Les uns veulent exclure ceux qui n'étaient pas de la société lors de sa première formation les autres veulent rejeter ceux qui en étaient avant le 10 août 1792(...)

[107] Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles : politique, administration, finances (1787-1799)*, Tome 3, Cerf et fils, 1885-1889, (p364), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6470938n>. Mazuel coécrivit ce libelle avec un dénommé Poirier (certainement Dupoirier) : « Expédition de la cavalerie Révolutionnaire depuis son organisation, lancé contre la commune de Versailles, répandu et affiché avec profusion dans celle de Paris ». Pierre Caron, *Paris pendant la terreur. Rapports des agents secrets du ministre de l'intérieur*, Vol. 3 publiée pour la Société d'histoire contemporaine par Paris : A. Picard, 1910-1978 (p40).

Un rapport de Dugas du 19 janvier (F7 36883) en fait mention sans le nommer « On voit un placard intitulé : Exposition des faits concernant l'Armée révolutionnaire depuis son organisation. On y rend compte des services importants rendus par cette armée dans les divers départements où elle a été envoyée, mais on s'y plaint de la manière dont elle été reçue à Versailles et des contrariétés qu'elle a y éprouvées. »

[108] Richard Cobb, dans *Les Armées Révolutionnaires*. Volume 2 Op.cit. p 136-137 (« Archives historiques de la Guerre registre d'ordre de l'armée révolutionnaire » )

[109] Richard Cobb, *le complot militaire de ventose an II*. Op cit. (note 1 p232)

[110] *Journal de la Montagne* du 27 février 1794, n 106 concernant la séance des jacobins du 6 ventôse [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1060378t./](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1060378t/)

*Le Moniteur* du 28 février tome 19 (p 580) précise : « Quelques membres passent au scrutin épuratoire et sont admis, Faure, député, est accusé d'avoir organisé la contre-révolution à Nancy, d'avoir incarcéré les patriotes et donné la liberté à des aristocrates. Après une discussion assez vive, l'admission de Faure est ajournée »/

F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5 Op.cit. (p662) « (...)Faure, député (note 2 ) il s'agit de Balthazar Faure (de la Haute-Loire), qui avait été envoyé en mission à Nancy, pour la levée de chevaux, puis à l'armée de la Moselle, pour l'organisation des troupes à cheval) se présente.— Un membre demande l'ajournement jusqu'à ce que la Société ai reçu des renseignements de Lacoste sur le compte de Faure. L'orateur ajoute qu'une députation de Nancy va parler à ce sujet. — Le maire de Nancy, membre de cette

députation, accuse Faure d'avoir incarcéré les patriotes. L'orateur dit que lui-même, une des victimes du Champ-dce-Mars, fut arrêté et maltraité. — Un autre membre de la députation dit que Faure était entouré de contre-révolutionnaires : l'un d'entre eux croyait insulter les patriotes en les appelant

Notons que Albert Troux dans *La Vie politique dans le département de la Meurthe d'août 1792 à octobre 1795*, thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. (Nancy) 1936 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9629754k> indique (pp299-300): « Déjà, le 6 ventôse (24février), Faure lui-même —revenu depuis peu dans la capitale pour se justifier sur les attaques de Lacoste et pour défendre ses partisans arrêtés — avait eu beaucoup de peine à se faire écouter de la Convention; après un éloge de son patriotisme par son collègue Legendre, il avait fini par obtenir un décret suspendant toutes poursuites contre ses amis traduits à Strasbourg; mais, atteint par une adresse de la Société populaire strasbourgeoise, par les critiques de Mazuel et de Lacoste, par les manœuvres des deux émissaires de ce dernier à Paris — Brisse et Rochefort —avait vu ajourner sa candidature aux Jacobins, qui refusèrent même de l'entendre [...] » et aussi concernant une mission de Michaud à Nancy en août-novembre 1794, il fait mention d'une lettre de Faure du 11 août 1794 (p544) pour informer de « [...]l'intimité de Brisse avec Marat-Mauger, avec Philip, avec le chevalier Durozet, avec Cunin, même avec Mazuel le guillotiné l'opposition faite par Brisse naguère, lors de la mission Anthoine Levasseur, à ce qu'on chantât l'Hymne des Marseillais, la fausse accusation portée contre Faure par l'ancien acteur d'avoir relâché l'aristocrate Duquesnoy ([...])»/

*Rapport du représentant du peuple Faure, de la Haute-Loire, à la Convention nationale, pour servir de suite à? ceux déjà faits l'an 2 de la République, en justification de sa conduite incriminée par son collègue J.B. Lacoste & ses agens* : imprime? par ordre de la Convention nationale. 1795 (pp50-51)

[111] *Rapport Sur les Factions de l'Étranger et sur la Conjuration ourdie par elles dans la République française pour détruire le Gouvernement républicain, par la corruption et affamer Paris*, Fait à la Convention nationale, le 23 ventôse an deuxième de la République française par Saint-Just, au nom du comité de Salut Public,

[112] A. Mathiez, *la Révolution et les subsistances, La Répression de l'Hébertisme (Ventôse an II)*, Annales Historiques de La Révolution Française, vol. 2, no. 11 (1925). <http://www.jstor.org/stable/41924298>. (p 430) : « Si l'attaque hébertiste surprit le Comité de Salut public, elle ne le prit pas au dépourvu. Il y fit face avec promptitude et résolution. Les Hébertistes, par Ronsin et Mazuel, dirigeaient l'armée révolutionnaire dont les détachements étaient répartis dans les environs de Paris. Par Vincent, ils avaient les bureaux de la guerre ; justement les ouvriers des ateliers des fabrications de guerre de la place de d'indivisibilité étaient en grève ; il fallait se hâter d'éteindre l'incendie »

[113] *Feuille du salut public*, 16 mars 1794 Retronews

[114] Richard Cobb « Le « complot militaire » de ventôse an II, note sur les rapports entre Versailles et Paris au temps de la Terreur (Mars-Avril 1794) » déclaration de Perony. :« Un groupe d'officiers de la cavalerie révolutionnaire ajoute qu'il aurait dit à Midard, capitaine, « que sa compagnie était destinée à Vincennes » Archives, nationales (W 355, 739)

[115] Succédant à Grammont arrêté à la fin février

[116] Richard Cobb, *le complot militaire de ventose an II* op.cit. (p236-237)

[117] Richard Cobb, *le complot militaire de ventose an II* op.cit. (p 237) (archives communales de Versailles D1 78 séance du conseil général du 26 ventôse an II)

[118] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 10 op.cit. (p 532) : « Déclaration de Georges Martin, âgé de 29 ans, limonadier à Paris, rue de Seine, n° 1066, reçue par Pierre-Noël Subleyras, l'un des juges du Tribunal révolutionnaire, faisant connaître qu'ayant été employé en qualité de commis au bureau de la Guerre, d'abord sous le ministère de Pache en 1792, dont il est sorti au mois d'août 1793 par l'intrigue de Vincent et de l'aristocratie, il a eu lieu de remarquer que ce Vincent poursuivait avec acharnement les vrais patriotes, pour protéger les intrigants et royalistes,(...)Que lorsqu'il fut question de nommer dans les sections les Comités révolutionnaires, Vincent les parcourut toutes et désigna lui-même plusieurs des citoyens qui en ont été membres et avec lesquels il a conservé des relations, le déclarant a pensé que toutes ces manœuvres n'avaient d'autre but que de se faire un parti, de corrompre l'opinion publique et de réaliser ses projets de domination; que c'est Vincent qui a fait nommer commandant de la cavalerie de l'armée révolutionnaire le nommé

*Mazuel, qui a subi un jugement de la police correctionnelle de Montpellier, ainsi que Camboulas, dénoncé à la Convention nationale; que L'Espagnol, chef du bureau des routes, son ami, lui, a dit que hier, ce Mazuel s'étant présenté à son bureau pour avoir une route pour Beauvais et l'étape d'officier, il lui fut observé que l'étape était la même pour l'officier comme pour le soldat, Mazuel répondit alors pour 15 b. de francs que la Nation me fait par jour, je pourrais bien mettre mon sabre dans mon armoire; qu'il est bien constaté que depuis que Vincent est dans les bureaux de la Guerre, il a placé au moins 15,000 personnes, la plupart étrangers et gens sans aveu »)*

[119] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 10 op.cit. (p595) [120] Pourquoi ce prénom ? À son interrogatoire, il n'utilisera que celui de son état civil Albert. A Lyon, se trouve bien un Jean-Baptiste, marchand tailleur, habitant grande rue Mercière et qui fit faillite en 1817

[121] Ce Montpellierain était un ami de Mazuel avec qui il entretenait une correspondance

[122] Pour que ce complot soit considéré comme en intelligence avec l'Angleterre la veuve du général Quétineau malheureux dans sa lutte contre les Vendéens fut donc arrêtée. Elle se déclara enceinte à l'issue du procès, mais suite à une fausse-couche fut guillotinée.

[123] À ne pas confondre avec l'Enragé Jean Victoire Théophile Leclerc, erreur quelquefois effectuée. Ce dernier survécut à la Révolution et partit à La Nouvelle Orléans (Christelle Augris, *Jean Théophile Victoire Leclerc, la vie d'un révolutionnaire Enragé*, 2020)

[124] Jean Charles Bourgeois âgé de 25 ans menuisier puis ingénieur, employé dans les bureaux de la Guerre

[125] *Compte rendu aux sans-culottes de la République française, par très-haute, très-puissante et très-expéditive dame Guillotine*. Partie 2 / ... contenant le nom et surnom de ceux à qui elle a accordé des passeports pour l'autre monde... depuis son établissement au mois de juillet 1792 jusqu'à ce jour » . Rédigé... par le citoyen Tisset, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57510486>

[126] H Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* ... v. 3. Paris, 1880-1882 (pp 46-47) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k361636> Concernant entre autres la visite des prisons, lire de Richard Cobb, Jaubert et Le Procès Des Hébertistes, *Annales Historiques de La Révolution Française*, vol. 29, no. 147, 1957 <http://www.jstor.org/stable/41929572>.

[127] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tome 10, op.cit. (p 596) [128] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tome 10, op.cit. (p 525), déclaration de Palloy : « Comment, Ronsin et Mazuel viennent dans une chambre remplie de patriotes et semblent ne s'occuper que du seul Charlier alors Ronsin, lui adressant la parole avec dédain, répliqua que quant à lui on ne devait point s'en occuper, parce qu'il ne voulait sortir que par un décret, qu'ils descendirent l'escalier, accompagné de Charlier, seul ; Palloy ajoute qu'il n'a vu Ronsin que ces deux fois-là dans la prison, mais que Mazuel y venait beaucoup plus fréquemment et toujours pour voir Charlier. » ; déclaration de sa fille : « que Charlier étant rentré dans la chambre, déclara que Ronsin et Mazuel ne lui avaient pas caché qu'ils voulaient le faire sortir, parce qu'ils pourraient avoir besoin de lui. »

[129] Albert Soboul, *Les Sans-culottes parisiens en l'an II : mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire, 2 Juin 1793-9 Thermidor An II*, Librairie Clavreuil, 1958

[130] Richard Cobb, *le complot militaire de ventôse an II*, op.cit. (p 234 note 3)

[131] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Tome 10 op.cit. (p 521), Charles Dupard, marchand de bois détenu à Ste Pélagie en même temps que Ronsin a indiqué : «[...] parmi les personnes qui sont venues voir Ronsin, il a remarqué les citoyens Mazuel et Boulanger, mais qu'il ne sait rien de ce qui s'est passé entre eux ,ajoutant que transféré de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare, il y a revu Ronsin et Mazuel, qui ont emmené un nommé Cochevin, en état d'arrestation depuis 4 mois, transféré également de Sainte-Pélagie à

*Saint-Lazare, enfin qu'il a entendu dire qu'il y avait un coup monté pour assassiner les gendarmes détenus [...]*» L'hébertiste et sanguinaire Carrier, de retour de Nantes sut se mettre en retrait et ne pas être impliqué.

[132] Déclaration de l'aubergiste Verdelet au comité de Versailles du 27 ventôse, Archives Nationales W 355 (39) cité par Cobb dans *le « complot militaire » de ventose an II* Op.cit (p238)

[133] Albert Mathiez, *les deux versions du procès des hébertistes*, Annales Révolutionnaires 11, no. 1 (1919), 1–27. <http://www.jstor.org/stable/41921103>.

[134] *Procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire, contre Jacques-René Hébert, rédacteur de Journal intitulé, « le Père Duchêne », Ronsin, Vincent et autres conspirateurs* ([Reprod.] de l'impr. du Tribunal révolutionnaire (Paris) 1794 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41098k>.

[135] « *Liste générale et très-exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 17 août 1792...* » Numéro 3 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62165936>

[136] Archives du pouvoir exécutif : « *Conseil exécutif provisoire, Convention, Comité de Salut public. Vol. 2 (1792-An IV) (AF/II/43-AF/II/70)372 28*Réquisition de la force armée pour l'exécution d'Hébert, Ronsin, Vincent, A. Cloots, Desfieux, Proly, Peyrera, Dubuisson, Descombes, Momoro, Ducroquet, Le Kock, Laumur, Bourgeois, Mazuel, Ancard, Leclerc, Armand, femme Quéteineau. an II, 4 germinal ».

[137] Richard Cobb, *La levée des armées révolutionnaires*, Op.cit

[138] A. Birembaut, *Glanes*, Annales historiques de la Révolution française, n°186, 1966, [www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_1966\\_num\\_186\\_1\\_3300](http://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1966_num_186_1_3300) : « *Le catalogue Hennessy n° 249 et les précieux autographes..., n° 193, mentionnent des notes autographes de Courtois, qui rapportent une anecdote fournier par Vadier et ainsi résumé « lorsqu'il apprit l'arrestation des hébertistes, Hanriot, fou furieux, se transporta au Comité de sureté générale pour exiger la mise en liberté du chef d'escadron de l'armée révolutionnaire Mazuel Le président Vadier répondit que le Comité dans sa sagesse examinerait la demande. Hanriot écumant de colère et tirant son sabre à moitié du fourreau répliqua qu'il saurait bien le faire sortir malgré le Comité. La frayeur fut telle que personne n'osa souffler » [...] ».*

[139] Richard Cobb, *Le « complot militaire » de ventôse an II, note sur les rapports entre Versailles et Paris au temps de la Terreur (Mars-Avril 1794)* (p 239) indique : « *Cette adresse se trouve aux Arch. Nat., C 299 (1047) (35). C'est Crassous qui la fait parvenir à la Convention. On y trouve les noms de Bresch, chef d'escadron, de Pérony et Midard, capitaines qui font des déclarations contre Mazuel, de Blanchet, lieutenant, et de Dupoirier, sous-lieutenant, pourtant grand ami de Mazuel jusque-là ! »*

Richard Cobb, dans *Les Armées Révolutionnaires. Volume 2* Op.cit. (p 838) « *ces craintes sont en réalité sans fondement ; dès le 27 ventôse, au lendemain de l'arrestaion de Mazuel, ses collègues, officiers et les cavaliers s'empressent de désavouer Ronsin et le jeune chef d'escadron, dans une adresse à la Convention, la félicitant de sa vigilance ; l'adresse porte les signatures de Bresch, chef d'escadron, de Perony, capitaine, témoin au procès des hébertistes – c'est lui qui révèle le plan de Mazuel de faire passer des éléments de la cavalerie de Versailles à Vincennes – et de Blanchet, lieutenant, ami et confident de Mazuel : On ne prend jamais trop de précautions ! »*

[140] *Mercure universel* du 26 mars 1794, Retronews. Ils reçurent une mention honorable

[141] *Le Républicain français* du 8 avril 1794, Retronews.

[142] *Feuille du salut public*, Retronews.

[143] *Mercur universel* du 17 avril 1794, Retronews : « [...]Barras, Grammont père, et Grammont fils, dignes associés de Ronsin, dont ils étaient les aides-de-camp, Lapalue et Durel détenus, devait tous concourir à cet assassinat, et recevoir de Mazuel, Ronsin et autres, les armes avec lesquelles ils devaient consommer ces exécrables forfaits »

[144] *Situation de Paris du 3 germinal an 2* – rapport de Beraud (W174) « Un particulier arrivé de Beauvais assurait dans le même jardin (jardin national), que deux mille individus de cette commune ou de celles environnantes trempaient dans la conspiration : que depuis longtemps on se doutait de la trame, surtout en voyant les dépenses que Mazuel; y avait faites. On remarquait qu'il y avait toujours une table somptueusement garnie, et qu'il était toujours environné d'autorités constituées. Le particulier assurait encore que des citoyens qui n'avaient rien avant la révolution, étaient actuellement riches, et que c'étaient ceux-là qui affichaient le plus de patriotisme. »

[145] *Situation de Paris du 5 germinal an 2* –rapport d'Harriot (W174) « Depuis la mort des conjurés le peuple est assez calme; on ne forme plus qu'un vœu, c'est que les citoyens ne se laissent plus séduire par ces grandes démonstrations de patriotisme qui les ont si souvent trompés, et qu'ils se tiennent en garde contre ces intrigants qui arrivent des départements pour obtenir les premières places, tel qu'un (Moduel) Mazuel; etc. On a de grands soupçons sur ceux qui ont des emplois dans le département de la guerre, parce qu'on sait que Vincent y avait placé un grand nombre de ses créatures pour y propager sans doute l'esprit de contrerévolution »

[146] *situation de Paris du décadi 30 ventôse an 2 (20 mars 1794)* -Ministère de l'Intérieur : « [...] On soupçonne les femmes qui formaient le club de St Eustache, d'être du parti d'Hébert[...]»

[147] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tome 10, op.cit., (p 596) : « 2548. — Déclaration de Julie-Elisabeth Challa, femme de Jean-François Mellet, demeurant rue Bouché, n° 2, reçue par Etienne Foucault [...] que ladite Lacombe passait publiquement pour vivre avec Mazuel. « Suspect, elle croit que cette citoyenne peut avoir une mission quelconque relativement aux événements du jour, peut-être même avec l'intention de s'embarquer pour l'Angleterre, fondant ses soupçons sur ce qu'elle est liée avec toute la clique, c'est-à-dire Desfleux, Mazuel et autres, qu'elle ne connaît que de vue, [...] 27 ventôse an II ; AN : W 77, n° 7 ».)

[148] Richard Cobb, *Le « complot militaire » de ventôse an II, note sur les rapports entre Versailles et Paris au temps de la Terreur (Mars-Avril 1794)* (p238 note 2)

[149] Richard Cobb, *Le « complot militaire » de ventôse an II, note sur les rapports entre Versailles et Paris au temps de la Terreur (Mars-Avril 1794)* (p 242) . Interrogatoire de François Douillu devant le Tribunal révolutionnaire, trente-deux ans, natif de Saint-Martin, district de Bernay, demeurant à Paris rue Grange-Batelière, hôtel de la Guerre, cocher et domestique de Mazuel.

[150] Richard Cobb, *Le « complot militaire » de ventôse an II, note sur les rapports entre Versailles et Paris au temps de la Terreur (Mars-Avril 1794)*, op.cit., (p240-241) L'aubergiste Verdelet déclara que se trouvaient chez lui deux chevaux de Mazuel, et d'autres effets qui furent mis sous scellés. Le 8 germinal, Verdelet fut autorisé à livrer les chevaux à Moulins, inspecteur en chef des dépôts de réquisition de la 18<sup>e</sup> division. La vente de ses effets personnels rapporta 902 livres 4 sols

[151] F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*. Tome 12, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6216050q>

[152] C. L. Doyen, *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14<sup>e</sup> siècle*, Volume 2 Op.cit. (p 437-439)

[153] *Compte rendu par Andre? Dumont député par le département de la Somme à la Convention nationale, membre du Conseil des cinq cents à ses commettans. A Paris, l'an Ve. de la République Française, le 18 pluviôse [1797]* : « Et vous, Blanchart-Changy, vous ; conspué partout, vous l'objet du mépris de tous vos concitoyens, vous n'avez pas rougi de vous rendre mon dénonciateur , d'oser me dire l'ami de

Mazuel; , que je n'ai jamais vu qu'une ou deux fois, et ce ne fut jamais qu'à Beauvais, où il commandait l'armée révolutionnaire ! vous n'avez pas eu honte de mettre dans ma bouche un langage tout entier fait pour la vôtre ! ... ».

Pour aller plus loin concernant Durand à cette période lire de Legrand Robert. *Contre André Dumont : dénonciations et polémiques*, Revue du Nord, tome 71, n°282-283, Juillet-décembre 1989, *La Révolution française au pays de Carnot, Le Bon, Merlin de Douai, Robespierre..* . pp. 867-884. DOI : <https://doi.org/10.3406/rnord.1989.4485>

[154] Ernest Charvet, *Recherches sur les anciens théâtres de Beauvais*, impr. de D. Pèr, Beauvais, 1881 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5743532d> (pp63-673) : « Français, le signal est donné, Sortons d'un sommeil léthargique Qui tenait nos cœurs enchaînés ; Vengeons, sauvons la République. Le temps nous prépare des fers Pour nous conduire à l'anarchie, Qui veut affranchir l'univers Doit commencer par sa patrie. Chassons les rois, poursuivons les tyrans, Marchons, marchons, Sur les débris de leurs trônes sanglants. Si d'insolentes légions Voudraient nous remettre à la gêne, Citoyens, levons-nous, partons, Nous les terrasserons sans peine. Le soldat de la liberté Craindrait-il ces hordes d'esclaves, Non, il vit pour l'égalité, il meurt en rompant ses entrave » . Ce chant sous le titre d'hymne à la liberté parut dans *Le Petit chansonnier républicain, ou Recueil d'hymnes et chansons patriotiques*, Destefanis, 1793, (pp 22-24). Est-ce le chant que Mazuel composa lui-même et qui fut chanté à la SP de Beauvais à l'automne 1793 ?

[155] Archives Parlementaires de 1787 à 1860 – Première série (1787-1799) Tome CII – Du 1<sup>er</sup> au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 121. [www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19657\\_t1\\_0121\\_0000\\_7](http://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19657_t1_0121_0000_7) : Legendre (de Paris) Louis, Levasseur (de la Sarthe), Isoré Jacques. Discussion concernant la demande par un membre du rapport du décret rendu contre la commune de Beauvais (Oise), lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794).

[156] *Mercur universel* du 31 octobre 1794 Retronews : « Les comités, sur la proposition de Richard, sont chargés de faire un rapport sur le décret qui déclaroit la ville de Beauvais en état de rebellions ; il expose que cette ville, constante dans son patriotisme, n'a eu d'autre tort que de mal recevoir un nommé Mazuel, qui depuis a péri sous le glaive de la loi »

[157] Épauletier (selon le Littré). Terme de dénigrement, qui se dit de militaires tirant vanité de leurs épaulettes. Il se dit aussi d'officiers qui veulent trop militariser le régime d'une institution.

[158] Archives de Paris- tables des décès 1<sup>er</sup> bureau 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ancien -Lettres Dec à Deq1812-1830 DQ8 559/ Minutes et répertoires du notaire Didier Nicolas Riant, 23 juillet 1816 – 11 avril 1833 (étude XLVIII) Inventaire après décès : « Delpeche, Antoinette. Mazuel, Alibert (sic) (veuve) »/ Minutes et répertoires du notaire Didier Nicolas Riant, 23 juillet 1816 – 11 avril 1833 (étude XLVIII) Répertoire(s) de Didier Nicolas Riant Répertoire. 1820, 3 janvier – 1825 Inventaire après décès : Delpeche, Antoinette. Mazuel, Alibert (sic) (veuve)

[159] M.-A Deflandre, *Répertoire du commerce de Paris, ou Almanach des commerçans, banquiers, négocians, manufacturiers, fabricans et artistes de la capitale*, Paris, 1829, (p 309) : « MAZUEL (Mad.) et GARNIER (Mlle.) Brod. En uniforme ; r. au Fers, n°36. » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6451715q>

[160] *La Feuille villageoise* du 9 avril 1795 (p 19) relatant la chute des Girondins : « On sonna le tocsin, on battit la générale, toutes les sections prirent les armes, et sans savoir pourquoi, chacun se rangea au poste qui lui fut désigné, les bons citoyens croyaient marcher pour défendre la Convention ; mais pendant ce tems, 72 factieux de la commune qui s'étaient déclarés, la nuit en insurrection, cassaient et récréaient sur le champ la municipalité nommaient Henriot, le plus vil des hommes, commandant de la garde nationale parisienne, faisaient avancer sous ses ordres, contre la Convention des bataillons maratistes et les coupe-jarrets de Bouchotte, commandés par Ronsin et Mazuel. La représentation nationale était assiégée par des rebelles [...] »

.<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2662056g>

[161] Expression utilisée par les *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe* du 24 mars 1794 « [...]ces conjurés commençaient par jeter les brandons de la discorde entre les membres des deux sociétés populaires [...] »

[162] Richard Cobb dans *le complot de prairial*. Op.cit .(p232) le résume très bien : « *Tout l'homme est là, vantard, criard traîneur de sabre méprisant à l'égard du civil* »

[163] Daniel Guérin dans l'article, *D'une nouvelle interprétation de la Révolution française*, *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 20<sup>e</sup> année, N. 1, 1965. pp. 84-94. <https://doi.org/10.3406/ahess.1965.421763> montre la complexité de la définition des hébertistes et donne sa définition des plébéiens.

[164] Paul d'Estrée, *Le Père Duchesne. Hébert et la Commune de Paris (1792-1794)*, d'après des publications récentes et des documents inédits, 1909, Paris, l'Édition moderne : « [...] *l'Assemblée décrétait l'arrestation, sur la proposition de Fabre d'Églantine, d'un autre démagogue, Mazuel, adjudant-général de Maillard, convaincu d'avoir tenu des propos outrageants* ».

[165] L'article *le Programme Hébertiste* de Mathiez dans les *Annales Révolutionnaires*, no. 2 (1920), 139–42, décrit entre autres la personnalité des Exagérés et indique : « *l'histoire doit leur rendre la justice qui leur est due. Avant de devenir un danger, ils furent une force. Ils n'étaient ni des énergumènes, ni des déments* ». Ce qui correspond à Mazuel <http://www.jstor.org/stable/41921198>.

[166] Albert Soboul, *La Ire République, 1792-1804*, Calmann-Lévy 1968 : « *Le procès amalgama au groupe cordelier (Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro), à des patriotes avancés (Mazuel, chef d'escadron de la cavalerie révolutionnaire, l'intègre Descombes de l'Administration des subsistances), à des militants populaires (Ancard, du club des Cordeliers l'humble Ducroquet, commissaire aux accaparements de la section Marat), des Agents de l'étrangers : Cloots le banquier, Kock, Proli, Desfieux, Pereira, Dubuisson [...]*»

Richard Cobb, dans *Les Armées Révolutionnaires* Op.cit (p 138) : « *C'est l'ébauche de cette démocratie directe dont parle Soboul comme but de toute l'action politique des sans-culottes. Mazuel a toujours fréquenté les clubs et les sociétés : à Montpellier, à Nancy, à Beauvais et enfin à Paris.* ».



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

## Categorie

1. Révolution française

## Tags

1. Albert Mazuel
2. Armée révolutionnaire
3. Beauvais
4. Cavalerie révolutionnaire
5. Claire Lacombe
6. Enragés
7. Exagérés
8. guillotiné
9. Hébert
10. Leclerc
11. Pauline Léon
12. Révolution
13. Ronsin
14. Société populaire
15. Versailles

## date créée



27/12/2021

**Auteur**

christelle-augris